

HUITIEME LIVRE
 DE MESSIRE LEON BAPTISTE ALBERT,
 QUI S'INTITULE ORNEMENT DU PUBLIC PROFANE.

Des ornements des voies militaires ou grands chemins passants, tant aux champs qu'à la ville, et où se doivent enterrer ou être brûlés les corps des trépassés.

Chapitre premier.

Nous avons dit naguère que les ornements ou parures qui se mettent aux bâtiments, y donnent un grand avantage. Toutefois, il est bien notoire que lesdits ornements ne doivent pas être semblables en tous les édifices, ains <il> faut que les sacrés, singulièrement publics, soient le mieux enrichis qu'il est possible, tant comme l'art et l'industrie des ouvriers se saura et pourra étendre, considéré qu'on les bâtit en révérence de Dieu ou de ses saints, et les profanes pour les hommes particuliers, au moyen de quoi la raison veut que les moins dignes cèdent à ceux qui le sont plus. Nonobstant, il est question de parer ces profanes ainsi que le devoir le veut. Or, quant à ces sacrés, nous avons dit au livre précédent, comment ils doivent être, par quoi maintenant doit ensuire le propos des profanes. Et <il> convient que je spécifie tout ce qu'on doit donner à chacune partie pour l'orner.

La chose que j'estime être la plus commune, c'est le chemin passant, lequel est ordonné tant pour la commodité des habitants du pays, que pour les étrangers qui vont et viennent. Mais d'autant que les uns voyagent par terre, et les autres par eau, il faut traiter de toutes les deux voies. À cette cause, je veux en cet endroit que vous remémoriez, si bon vous semble, ce que nous avons dit par ci-devant, à savoir qu'il est une voie militaire, et une autre qui ne l'est pas, même qu'il faut que le chemin soit autre dans la ville que par les champs. Au regard donc du militaire qui s'en va traversant pays, la campagne lui peut donner beaucoup de réputation, si elle est bien labourée, garnie d'arbres fruitiers et autres, peuplée de villes, bourgades et hôtelleries, où l'on puisse en prenant plaisir trouver abondance de toutes choses, et aucunes fois la mer, quelquefois des montagnes, tantôt un lac coulant ou quelque fontaine, tantôt un pays sec et quelque rocher, puis une belle plaine, après un petit bois et puis une vallée. Certainement ces choses feront estimer le chemin très beau : mais aussi quant à soi, il faut qu'il ne soit trop grillant, trop difficile ou r[a]lide et non fangeux, ains pour bien dire, délectable, égal et large à suffisance. Pour toutes lesquelles commodités avoir, en quel effort et devoir ne se sont mis nos ancêtres ? Je ne me veux point amuser à dire que les Romains ont jadis fait

f. 158

paver des chemins de bonne pierre dure et releve[r] leurs chaussées de très grosses pierres bien jusques à cent milles de long. Et qu'ainsi soit, le pavé que fit faire Appius surnommé Claudius dure depuis Rome jusques à Brunduse, maintenant Brindise [Brindisi]. Et voit-on encore aujourd'hui en plusieurs lieux, tout au long des voies militaires, aucunes roches de pierre découpée, des montagnes errenées, des coteaux percés et quelques vallées emplies, par une dépense incroyable, avec labour quasi miraculeux. Lesquelles choses concernent le profit du commun, et si font grandement à la beauté, dont encore ont-elles davantage, quand les passants y trouvent beaucoup d'occasions pour les faire entrer en propos de choses dignes de mémoire, fuyant ce que disait Laber[ius], qu'un compagnon bien emparlé sert de litière ou chariot en voyage. Et, à dire vrai, le deviser soulage fort la peine qu'on prend à cheminer. À cette cause, encore qu'en beaucoup d'autres institutions des antiques, j'ai toujours estimé leur prudence, certainement je les loue bien grandement aussi en cela, combien qu'ils eussent égard à choses de plus grande importance en cette invention, (de quoi nous parlerons tantôt) qu'à complaire aux voyageurs.

La loi des douze tables disait en l'un de ses articles,

N'ENSEVELISSEZ NI BRULEZ DANS LA VILLE AUCUN DES TREPASSES.

Et suivant cela, il était défendu par un vieil sénatus-consulte, de ne mettre aucun mort dedans l'enclos des murailles de la cité, réservé l'Empereur et les Vierges Vestales, qui ne sont point sujettes à la loi.

Plutarque dit qu'il était loisible aux Valères [Valerij] et aux Fabrices [Fabricij], d'enterrer en plein marché, par honneur, les morts de leur lignée, mais que ceux qui en descendirent, après avoir mis leurs trépassés et la torche dessous, les emportaient incontinent ailleurs, pour donner à entendre qu'il leur était loisible, mais qu'ils n'en voulaient point user. Le peuple donc, de ce temps-là, mettait ses sépultures par les champs en des lieux convenables et bien en vue des passants. Même, chacun selon sa puissance, donnait ordre que le monument de sa parenté était (*sic*) par la main des ouvriers enrichi au possible des choses artistement faites. Si que les façons de la plupart se montraient excellentes à merveille et n'y avait point faute de colonnes, puis les incrustatures en reluisaient bien fort, comme aussi le faisaient toutes images, fantaisies et tableaux de beau marbre ou de bronze, dont la manufacture en était singulière, principalement des visages qui ressemblaient très bien le naturel. Mais il n'est pas besoin que je m'amuse à déchiffrer au long l'honneur et le profit que ces gens de bien firent à la République par cet établissement là, ains seulement dirai ce qui sert à notre matière. Car quel plaisir pensez-vous que ce fût aux voyageurs de trouver en passant par la voie Appi[a] ou autre grand chemin militaire un nombre infini de sépultures ainsi parfaitement bien décorées ? Certes cela n'eût su que contenter grandement leurs esprits, d'en voir puis l'un puis l'autre deçà et delà, excellents en manufactures, et qui (ce peut-on dire) faisaient tout leur effort de s'entresurmonter en industrie ; même ou par les épitaphes et visages exquisément représentés, se rafraîchissaient la mémoire des hommes vertueux que l'on avait là mis expressément. À dire vrai, voyant ces belles marques de vénérable antiquité, ce n'était petite occasion aux passants de recorder les gestes de ces miroirs de notre vie humaine. Et outre le soulagement que ces propos donnaient au labour du chemin, cela faisait plus estimer la ville, qui avait pu produire de si

[f. 158v^o]
bons personnages. Mais ceci n'était que le moindre profit qui en venait. Cet autre fruit qui en procédait, était bien plus à priser, à savoir que par le moyen de tel monument, était très bien pourvu au profit et salut tant du pays en général, que des citoyens en particulier. Car quand il fut question de la loi agraire, par laquelle Gracque [Gracchus] voulait que les territoires fussent partis entre les grands et le menu peuple, cela principalement (comme Appien témoigne), la fit refuser par les riches, qu'ils estimaient chose illicite que les monuments de leurs prédécesseurs tombassent en la possession des étrangers. Quels et combien grands patrimoines donc, pouvons nous estimer être parvenus aux arrière-neveux par cette seule révérence et observation, ou de charité ou de piété ou de religion, qui autrement eussent été par gaudisseurs et mauvais ménagers, tous dissipés en ivrogneries, jeux de dettes et paillardises ? Davantage, cela n'était sans plus l'ornement des familles et celui de la Répub<lique> par lequel se conservait leur nom e mémoire à ceux de la postérité, pour les aiguillonner derechef à aimer trop mieux suivre les actes vertueux des illustres que s'adonner à l'infamie des vices. Mais aussi, si la fortune eut permis que l'ennemi fût venu à piller et démolir insolemment icelles sépultures, de quels yeux eût-on pu regarder tel méchef ? Qui est l'homme si lâche et de si peu de courage, qui n'eût soudain pris les armes en main pour en faire vengeance, tant pour l'honneur de son pays que pour celui de sa propre lignée ? Or pensez (je vous prie) combien de force et de cœur eût donné aux vengeurs celle si grande indignité, ou pitié ou juste douleur ? À cette cause il faut bien dire que ces antiques sont louables, mais je n'ose ni ne voudrait vitupérer les gens de notre temps, qui ensevelissent leurs morts ès villes en des cimetières sacrés, même dedans les églises, voire jusques au cœur, à raison que les pères de famille, les seigneurs et magistrats et aussi le menu peuple y conviennent pour assister au service divin, et là par un accord prient Dieu pour les trépassés, et au moyen de la présence des monuments qui là se présentent, se souvenant d'eux les recommandent par espécial à la clémence divine pour les tirer hors des peines de purgatoire, si cas est qu'ils y fussent. Combien que d'autres ont institué que l'on brulât les corps des trépassés afin que nulle pourriture ou mauvaise senteur n'en ensuivît.

Chapitre deuxième.

Il ne serait bon (ce me semble) de passer ici en silence la raison des susdites sépultures, au moins tant que j'en devrai dire. Car on les doit tenir pour ouvrages publics, mais qui sont dédiés à la religion. Et qu'ainsi soit, la loi commande que le lieu soit sacré où l'on enterrera les trépassés ; et nous disons aussi suivant cela, que le droit des sépulcres appartient proprement à la religion, laquelle pource que c'est son dû d'être préférée à toutes autres choses. Je veux avant passer aux publics profanes, dire ma fantaisie des monuments sacrés, combien que, par droit héréditaire, ils appartiennent aux gens particuliers.

Jamais presque n'y eut en aucune région de la terre nation si brutale, qui n'ait jugé que l'on devait avoir égard aux sépultures, excepté seulement quelques ichthyophages ou mangeurs de poisson, de l'extrême barbarie des Indes, que l'on dit qu'ils souloient jeter leurs morts dans la mer, affirmant qu'il n'y a point grand[e] différence si la terre, l'eau ou le feu les consumaient.

f. 159

Aussi, les Albanois [Albains] ont jadis estimé que c'était mal fait d'avoir soin des corps des morts. Pareillement, les Sabéens ne souloient faire plus de compte d'un trépassé que d'un fumier, même à cette cause jetaient leurs rois défunts en quelque tas de fien [fumier].

Les Troglodytes liaient un mort par les pieds et par le col, puis soudainement l'emportaient enterrer avec passetemps et risées, et le mettaient en terre sans faire aucune élection de lieu, bien est vrai que contre sa tête ils mettaient une corne de chèvre. Mais il n'est plus de peuple au monde (au moins sentant son humanité) qui approuve telles façons de faire. Mais plutôt sont mis en compte les Égyptiens et les Grecs, qui non seulement ne faisaient des monuments aux corps de leurs amis ains à leurs noms aussi, la bonne affection desquels nul ne se trouve qui ne la loue. Et de ma part, j'estime que ceux d'entre les Indiens qui ont estimé que les plus nobles monuments de tous sont ceux qui en la mémoire des hommes se conservaient à la postérité, ou qui faisant les funérailles des plus gens de bien n'y faisaient autre chose que ramentevoir leurs louanges et prouesses, sont sur tous dignes d'être ouïs. Ce nonobstant, je trouve bon que pour les survivants on ait aussi égard au corps, car pour la souvenance du nom, il est tout clair que les sépulcres y servent beaucoup. Nos prédécesseurs avaient accoutumé de donner des statues aux gens de bien, ou leur bâtir des sépultures aux dépens du commun, pourvu qu'ils l'eussent mérité envers la République, tant par prix de leur sang, que de la propre vie. Et ce faisaient-ils pour deux raisons : l'une pour rendre grâce aux bienfaiteurs, et l'autre pour aiguillonner les citoyens à pareil honneur, par vertueux mérites. Mais je trouve qu'ils ont donné des statues à plusieurs et des sépulcres à bien peu, pource qu'ils entendaient que lesdites statues périssent par vieillesse et par les injures du temps, mais la sainteté des sépulcres (comme dit Cicéro[n]) demeure dans la terre, qui ne peut par aucun accident être abolie ni détruite. Car tout ainsi que toutes autres choses s'abolissent par vieillesse, ainsi les sépulcres se rendent de plus en plus recommandables par grande antiquité. Et voilà pourquoi (à mon jugement) les sépulcres ont été dédiés à la religion, à savoir à cette fin (si je ne m'abuse) que l[a] mémoire du personnage que l'on aurait mis en un bâtiment de sépulcre et comme donné en garde à la fermeté de la terre, fût en sureté par la crainte des dieux et la religion, de sorte que homme n'y osât mettre la main.

Et de là vint l'article contenu en la loi des douze Tables, lequel disait n'être licite qu'aucun usurpât ou prescrivît l'entrée ou accès à un sépulcre. Plus, il y avait une loi laquelle menaçait de grave peine tout homme qui irait outrager le réservoir d'un corps brûlé, ou qui abattrait une colonne de quelque monument, ou la romprait. Somme, toutes nations bien morigénées ont toujours révééré la dignité des sépultures, par exprès les Athéniens, car ils en ont eu si grand soin que si un de leurs capitaines négligeait de faire honnêtement sépulturer ses gens morts en bataille, ils lui faisaient trancher la tête. Et quant est aux Hébreux, il était commandé par leur loi de ne laisser même leurs propres ennemis sans sépulture.

Bref, l'on dit beaucoup de négoes concernant les obsèques et manières de sépultures, qui ne sont à notre propos, comme des Scythes qui mangent par honneur les corps des trépassés en leurs festins et solennels convives, puis d'autres peuples qui nourrissent des chiens expressément pour faire dévorer les corps des trépassés. Mais soit assez dit de ceci pour cette heure.

[f. 159v°]

Tous les peuples qui ont voulu que leur République fût bien constituée et régie par lois, ont en premier lieu ordonné que les pompes funèbres et les sépulcres ne fussent pas de grand dépens. Aussi, était-il défendu par la loi de Pittaque [Pittacus] que l'on ne mît sur le monceau de terre couvrant un mort, fors une petite colonne de trois coudées pour le plus en hauteur. Et limita cette mesure pour gens de toute qualité, estimant n'être convenable, puisque la nature est commune à tous en cet endroit, de faire différence de l'un à l'autre à l'occasion des richesses ou titres de majesté. Et pour cela (suivant la coutume ancienne), l'on ne couvrait les corps morts que de gazon tout pur, et pensait-on bien faire, considéré que pour être la masse humaine de matière terrestre, les bonnes gens disaient qu'il convenait rendre à la terre ce qui lui appartient, et le lui remettre en son ventre. Et encore à cette cause défendirent-ils qu'aucun eût à bâtir, tant pour soi que les siens, monument que dix hommes ne pussent achever en trois journées. Ce nonobstant, le peuple qui a devant tous curieusement levé des sépultures, à été celui-là d'Égypte, lequel disait que la communauté humaine fallait toujours grandement de se bâtir pour si petit de temps que dure notre vie, des maisons d'excellence, et ne faisait compte des sépulcres où il convient être si longuement. Or (à la vérité), je trouve que les Gètes au commencement de leur vieille antiquité, ayant mis un corps en terre, posaient une pierre dessus pour servir de marque mémorative ou plantaient un arbre à l'encontre, chose bien approuvée par Platon en son livre des lois. Puis par après se mirent à édifier quelque chose environ, afin que les bêtes en fouillant ou grattant ne fissent outrage au corps mort. Et le bout de l'an accompli, comme la face de la terre se voit (posez le cas) ou fleurie ou chargée de moisson, ainsi qu'elle était pour lorsque leurs amis se mouraient, non sans cause les regrets de ceux qu'ils avaient perdus, s'émuvaient en leurs cœurs, et en remémorant leurs dits et faits, allaient revisiter leurs sépultures, et honoraient leur souvenance de toutes les choses convenables dont ils se pouvaient aviser.

Et de là (ce crois-je) est venu, que toutes autres nations, mais singulièrement la Grecque, ont appris d'aller faire des anniversaires sur les tombeaux des trépassés qui le méritent, et à ces fins (comme témoigne Thucydide), les parents et amis convenaient tous ensemble, accoutrés de robes de deuil, et y portaient les prémices ou étrennes des fruits, chose qu'ils estimaient très pieuse, et souverainement appartenante à la religion, voire de sorte que cela est venu en public usage. Tellement que par cela je puis conjecturer que pour raison d'icelles sépultures, on n'a seulement levé des tombes haussées ni des petits piliers pour servir de couverture ou marque, mais (qui plus est) bâti des tabernacles pour avoir lieux à y faire dignement les obsèques. Même lesdits antiques donnèrent principalement ordre que ces temples fussent commodes et bien ornés en toutes leurs parties. Toutefois les lieux furent divers où ils mettaient les corps en terre. Aussi, par la loi pontificale il était défendu de ne mettre un sépulcre en place où le peuple s'assemble, et Platon, a toujours été d'avis que l'homme se doit gouverner en sorte qu'il n'offense n[on] vif n[on] mort la communauté des autres. Et pour ce voulait-il qu'on ne fit les sépulcres ailleurs que hors la ville, encore en un champ stérile ; en quoi plusieurs suivirent son précepte, mettant leurs trépassés à l'air, et en part séparée hors la fréquentation des hommes, chose que je trouve louable. Mais d'autres faisaient au contraire. Car ils mettaient leurs défunts en du plâtre, ou en du sel, et ainsi les gardaient en leurs maisons.

f. 160

Mycerin [Mykérinos], roi d'Égypte, fit mettre sa fille morte dedans un bœuf de bois, et la tenait en son palais, où il commanda que les prêtres ayant la charge des mystères sacrés lui fissent tous les jours des obsèques avec grandes cérémonies.

Pareillement, Serv<ius> a écrit qu'aucuns antiques souloient ensevelir leurs enfants nobles et vertueux, sur des hautes montagnes bien exposées à la vue.

Les Alexandriens aussi du temps de Strabo<n>, avaient des clos et jardinages propres pour y mettre leurs trépassés.

Mais, en l'âge prochainement précédent celui de nos ancêtres, on commença de faire des chapelles contre la muraille des temples, seulement pour servir à enterrer aucunes races ou lignées, et encore voit-on par tout le pays des Latins, infinis bustuaires ou tombeaux familiers bâtis en terre à coffres distingués, pour mettre les cendres des corps après avoir été brûlés, et se trouvent sur les couvercles de petits épitaphes pour un boulanger, pour un barbier, pour un cuisinier, pour un ointier [masseur], pour un chirurgien et autres gens mécaniques du corps d'une

famille. Mais quand on enterrait des enfants en bas âge (qui souloient être le passe-temps des mères) leur figure de plâtre était mise dans l'urne ; et pour les gens de bon esprit, leur effigie était de marbre. Voilà comment les susdits s'y gouvernaient.

Quant à nous donc, nous n'improverons point les hommes qui enterreront leurs morts en quelque lieu que ce puisse être, pourvu qu'il soit sacré et qu'on mette dessus une souvenance du nom. Mais quant est à ce qui agrée en cette matière de monuments, c'est la man[u]facture, artiste et l'építaphe bien couché. Mais pour dire quelle façon de maçonnerie les antiques ont le plus estimé, cela n'est pas en ma puissance, toutefois je pourrai bien avertir que le sépulcre d'Auguste à Rome fût fait de gros quartiers de marbre et qu'il était couvert de belles branches d'arbres gardant verdure perpétuelle, puisque dessus la sommité posait son effigie après le naturel.

En l'île nommée Tyrin[é], laquelle n'est pas loin de Carmanie, fut le grand sépulcre du roi Érythr[as], planté tout autour de palmes sauvages.

Celui de la reine Zarin[a] qui régna sur les Saces, peuples de Scythie, était une pyramide à trois pans, et au coupeau un grand colosse d'or.

À Artachées [Artachaiès], lieutenant de Xerxès, fut après sa mort fait un grand tombeau de terre par tous les soldats qu'il avait sous sa charge.

Mais toutes nations cherchaient en premier lieu de faire que leurs ordonnances en sépultures fussent différentes des autres, non que par cela elles blâmassent les œuvres d'autrui, ains afin qu'on les allât voir pour leur invention nouvelle, si qu'au moyen de tant de sortes étranges et diverses, le monde vint à tant qu'on ne pouvait plus rien inventer de nouveau, qui me fait dire que l'on doit approuver toutes ces dites particularités. Toutefois, j'ai pris garde qu'en la multitude universelle, aucuns ne donnaient ordre sinon à décorer ce qui devait contenir le corps mort, et d'autres ne cherchaient rien tant qu'à bâtir quelque chose de magnifique pour y poser en dignité un építaphe contenant les beaux gestes, afin que le renom en fût perpétuel. Les uns donc se contentaient seulement d'un cercueil de marbre, ou faisaient tout auprès quelque chapelle, selon que la commodité du lieu et le devoir de la religion le permettaient. Puis des autres levaient dessus la sépulture quelque colonne, pyramide, môle, ou telles grandes œuvres, non jà tant pour garder le corps que pour la mémoire du nom envers tous ceux de la postérité.

[f. 160v°]

Je pense avoir jà dit qu'à Ason [Assos] en Troade, se trouve une espèce de pierre nommée sarcophage (c'est-à-dire mangeant la chair), laquelle dedans peu de temps rend un corps consumé, et qu'en la terre bien liée et soigneusement épíerrée, l'humeur s'y dessèche assez tôt, parquoi je ne m'amuserai à poursuivre plus outre ces particularités curieuses.

Des oratoires qu'on fait près des sépulcres, ensemble des pyramides, colonnes, autels, moles, et semblables matières.
Chapitre troisième.

Maintenant puisque l'on fait cas des sépultures anciennes, et que j'ai vu pour icelles en aucuns lieux des chapelles sacrées, mises en d'autres des pyramides, des colonnes ailleurs et des moles ou grandes masses en autre endroit et semblable, il me semble que ce ne sera sinon bien fait de traiter de toutes ces choses chacune à part. Et premièrement des chapelles. Je les veux donc façonnées en manière de petits temples, et ne trouverai point mauvais que leurs ouvriers les enrichissent de linéaments divers, pris sur toutes les sortes d'édifices que bon leur semblera, pourvu qu'ils fassent à la grâce et à l'éternité. Mais certes (encore) n'est-il pas décidé de quelle matière ou précieuse ou simple on doit bâtir ces monuments pour les rendre durables, et ce pour le tort que leur sont ceux qui en emportent les pièces, toutefois, l'ornement contente, et réjouit et <il> n'y a rien (comme nous avons dit par ci-devant) qui soit plus propre à conserver les choses pour en donner mémoire à la postérité. Ce néanmoins des sépultures de Cai[us] Caligul[a] et de Claude son successeur, lesquelles furent sans point de doute singulières comme pour si grands princes qu'ils étaient, nous n'en trouvons plus rien en ce temps-ci, fors de chacune un fragment équarri de deux coudées en hauteur et largeur, où leurs noms sont inscrits. Et si je ne m'abuse, le cours des choses me fait dire que si on eut écrit ces noms sur des pierres plus riches, il y a jà grand pièce qu'on les eût emportées avec les autres ornements. Mais on voit bien ailleurs des hauts sépulcres fort antiques, lesquels n'ont encore été violés de personne, pource que la

manufacture en est d'œuvre rustique et de pierre commune, inutile à autres usages, chose qui les a préservés de la rapine des mains co[n]voiteuses, par quoi j'admoneste les présents et ceux qui viendront après nous que s'ils veulent perpétuer leurs sépultures, la pierre n'en doit être molle, ni aussi trop somptueuse, afin que l'on ne la désire du premier regard et qu'on ne la puisse emporter aussi facilement que l'on voudrait. Davantage mon avis est qu'il faut garder mesure et moyen en ces choses, selon la qualité de chacun personnage, et ne prise point quant à moi la prodigue insolence en frais que les rois font en cet endroit, mêmes déteste les monstrueux ouvrages et déplaisants aux dieux que les princes égyptiens voulaient bâtir pour leurs personnes, voire de tant plus les déprise que pièce d'eux ne fut onc inhumée en si superbes sépultures. Il peut être qu'aucunes gens priseront nos Étruriens de ce qu'ils n'ont guère cédé aux Égyptiens en magnificence de semblables ouvrages, et entre tous les autres mettront en avant Porsen[na], lequel auprès de la ville de Clus[ium] se fit faire un sépulcre de pierre de taille, en la base duquel, qui était haute de cinquante pieds, il y avait un labyrinthe dont homme ne pouvait sortir, et par<->dessus se relevaient cinq grandes pyramides, à savoir quatre aux quatre coins, et une au beau m[i]lieu,

f. 161

la largeur desquelles par bas était de septante cinq pieds. Et en leur bout d'en haut, <il> y avait un globe d'airain où pendaient à des chaînes plusieurs cymbales, qui étant agitées du vent se faisaient ouïr de bien loin. Et sur ce même ouvrage se relevaient encore quatre autres pyramides, portant cent pieds de haut, lesquelles derechef en supportaient des autres, non seulement incroyables en grandeur, mais en artifice de formes. Or à la vérité, je ne puis approuver ces choses prodigieuses et qui ne sont accommodées à aucuns bons usages, ains dis que l'on doit approuver ce que fit Cyrus le roi de Perse, pour autant que la modestie en était beaucoup plus estimable que la superbe de toutes grandes œuvres. C'est qu'en la ville de Pasa[r]gades il y avait une petite loge voûtée, faite de pierre équarrie sans plus, dont l'ouverture pour entrer à grand peine portait deux pieds de haut. Là pour la dignité royale gisait le corps d'icelui roi Cyrus, dedans un vase d'or. Puis tout autour de cette loge <il> y avait un pourpris d'un bocage planté de toutes sortes d'arbres fruitiers et d'un pré toujours vert à cause des ruisseaux qui l'[ar]rosaient autant qu'il en était besoin : là ne défailaient roses et autres fleurs en abondance, de singulière odeur, récréatives et délicieuses à merveille, et à cela correspondait un épitaphe dessus la porte, disant :

*Homme curieux je t'avise
Que Cyrus suis, fils de Cambyse,
Qui établit par son bon sens
La monarchie des Persans :
Et pour ce envier ne me dois
Ce petit gîte où tu me vois.*

Mais je retourne maintenant aux pyramides, qu'aucuns ouvriers du temps passé firent triangulaires, et les autres carrées. Certainement ce fut leur fanta<i>sie d'en faire la hauteur aussi grande que la largeur. Mais entre les autres est singulièrement estimé celui qui en traça les lignes par si bon artifice que quand le soleil venait à luire dessus elles ne rendaient point d'ombre. Or le cas est que la plupart se faisaient de pierre équarrie et les autres de brique. Aussi au regard des colonnes, il y en avait de telles qui seraient pour les maisonnes, et les autres si grandes qu'on ne les trouvait point commodes en bâtiments de ville, ains les avait-on inventées pour seulement remémorer les choses dignes de mémoire, et pour en faire souvenance à la postérité. À raison de quoi je me délibère d'en traiter à cette heure, et déjà voici leurs parties. En lieu de hauts ou soubassements, il y avait certains degrés commençant à monter dès le rez-de-chaussée, et sur leur aire un piédestal carré, dessus lequel s'en relevait aussi un autre de non moindre hauteur, tiercement la base de la colonne, après la tige, son chapiteau dessus, et pour la fin une statue plantée dessus le tailloir. Vrai est qu'aucuns iceux ouvriers antiques mirent entre le premier piédestal et le second comme un plinthe ou latastre afin que leur ouvrage s'en montrât plus orné. Qui en voudra donc faire ci-après, il en prendra les traits sur cela que j'ai dit au chapitre des temples, et les mesures sur le diamètre de l'empiètement de la colonne. Mais quant est de la base, quand il sera question de si très grands ouvrages, elle n'aura seulement qu'un bosel, et non plusieurs ainsi que les autres colonnes. Sa hauteur donc se partira en cinq, de quoi les deux seront

pour le bosel, et les trois autres pour le plinthe, qui portera de large de tous côtés cinq fois la moitié de la moitié du diamètre de la
[f. 161v^o]

colonne, et les piédestaux sur quoi posera la dite base, auront les parties suivantes. En premier lieu règnera la cimaise, ainsi qu'il est requis en toutes espèces de maçonnerie, et au bas sera mis le plinthe que je nomme soulier, comme pour une similitude, à raison qu'il s'avance ou par degrés ou par une nacelle, autrement gorge droite, ou semblables moulures, et aussi qu'il est convenable qu'en chacune partie il y ait une base. Mais maintenant je veux un peu parler des piédestaux et réciter en cet endroit des choses que j'ai expressément laissées en mon septième livre, pour les déduire en cestui-ci.

J'ai dit qu'il est maintes fois advenu que les ouvriers plantèrent leurs colonnes sur des piédestaux continuels, puisque voulant entredeux les passages commodes, ils y faisaient des brèches, et seulement laissaient en œuvre ce qui les soutenait, et de là vient que je le nomme piédestal. À cestui là pour ornement il y avait au haut une cimaise, ou une gueule droite que nous disons nacelle, une onde autrement doucine, en moulure semblable. Après en bas correspondait un soulier ou plinthe pareil, et de ces deux parements la décoraient-ils leur piédestal. Mais pour faire la dite cimaise, leur plaisir fut de lui donner de haut une cinquième ou sixième partie du carré, lequel jamais ils ne firent moindre que la base de la colonne, afin de ne porter à faux. Encore certains autres pour plus de fermeté ajoutèrent à la largeur de ce dit piédestal une huitième partie du plinthe de dessous, et au demeurant sa hauteur (non compris la cimaise ni le soubassement) était par l'ordinaire pareille à sa largeur, ou le passait sans plus d'une cinquième. Voilà comment j'ai trouvé que faisaient les bons ouvriers du temps antique. Or je retourne à la colonne sous la base de laquelle (comme je viens de dire) doit être mis ce piédestal correspondant en symétrie par dimensions convenables, dont la cimaise serve entièrement de corniche, par spécial de la mode ionique, dont les moulures sont ainsi que je vais dire. Au plus bas est la goule [gueule] que nous disons doucine, en après le petit carré, et la nacelle par-dessus recouverte de son bosel accompagné de ses petits carrés. En celle-là de haut il y a le carré où se pourraient mettre les dentelures, mais pourtant il est tout uni, dessus règne le membre à demi-rond, fait comme un balancier, accompagné ainsi que l'autre de ses petits carrés, et outre tout cela un plinthe recouvert d'un tailloir, tout au contraire de moulure de l'empiètement. En pareil l'autre piédestal posant dessous, s'accoutre de semblables moulures. Mais bien faut prendre garde qu'il n'y ait chose portante à faux, ains que dès le rez-de-chaussée pour soubassement se lèvent trois ou cinq degrés, différents toutefois en hauteur et retraites, et si ne convient point qu'ils passent plus d'une quarte, ni moins d'un sixième du plus haut piédestal, dedans le corps duquel aura une huisserie parée d'ornements doriques ou ioniques, tels comme je les ai décrits au chapitre des temples ; et en cestui-là de dessous on doit écrire l'építaphe, enrichi tout autour de trophées et dépouilles à demi-bosse. Mais si l'on voulait mettre quelque chose entredeux, il conviendra qu'elle ait un troisième du carré de l'un des piédestaux susdit. Et là seront formées des figures en demi-taille comme nymphes dansantes, Victoires, Gloires, Renommées, Abondances, ou leurs semblables.

Je sais bien que certains ouvriers ont jadis recouvert le plus haut piédestal de bronze doré. Mais puisque maintenant les voilà dépêchés, et la base en pareil, venons à deviser du corps de la colonne. Sa hauteur doit avoir sept fois son diamètre, et si elle est fort haute, de cela il ne la faut rapetisser par haut que d'un dixième

f. 162

partie de son empiètement, mais en toutes les autres de plus petit ouvrage, nous suivrons ce qui a été dit au livre précédent.

Il s'est trouvé d'autres ouvriers qui ont mené la tige de la colonne jusques à cent pieds de hauteur, et revêtu tout autour de figures continuantes une histoire, mêmes ont fait des degrés par dedans en manière de vis rompante, pour donner moyen de monter jusques à la sommité, et là-dessus assis un chapiteau dorique qui n'avait que le balancier godronné, et son gros plinthe par-dessus, car tout le demeurant en était hors. Mais en matière de petites colonnes, on fait toujours régner dessus un[e] architrave, une frise et une corniche, avec tous les ornements requis et où il est question de ces grandes cela se laisse exprès, pource qu'on ne saurait trouver des pierres qui

puissent servir de tels membres, et qu'à grand peine quand il s'en trouverait, les pourrait-on lever dessus. Or tant en grandes que petites le devoir veut que quelque chose soit assis sur le bout d'en haut, laquelle serve de base pour soutenir une statue ou ce que l'on avisera, et si d'aventure c'était un tailloir carré, ses angles ne passeront point le massif du piédestal ou bien si c'est un plinthe rond, sa circonférence ne s'étendra plus outre que pourraient faire les lignes de ce carré, et la hauteur de la statue pourra porter une tierce partie de la colonne. Qui est assez dit de ceci.

[f. 162v°

Illustration]

[f. 163

Illustration]

[f. 163v°]

Pour faire un mole nos antiques soulaient user des traits suivants. Premièrement ils traçaient un carré ainsi que pour le plan d'un temple, et là-dessus levaient pans de mur non moins haut que la sixième partie, ni surmontant la quarte de la longueur de l'aire : et ne faisaient ornements en ces murailles, sinon au bas, au haut et sur les angles. Vrai est qu'aucunes fois ils les revêtaient de colonnes. Mais s'ils en appliquaient seulement sur les coins, en ce cas toute la hauteur de la paroi était partie en quatre, non compris les soubassements qui la relevaient sur le rez-de-chaussée, et de ces quatre parts les trois étaient données à chacune colonne, y comprenant ses base et chapiteau, puis la partie surmontant se réservait pour les autres enrichissements, qui sont l'architrave, la frise et la corniche. Et pour les bien mener ceste-là se compassait en seize, dont les cinq se donnaient au susdit architrave, autant à la frise, et les six de reste à la corniche avec sa doucine. Puis cela qui était sous le dit architrave, jusques au soubassement mis pour relief sur le rez-de-chaussée, se recompartissait en vingt-cinq, dont les trois se donnaient à la hauteur des chapiteaux, deux aux bases et le reste aux corps de colonnes, qui se faisaient toujours carrées sur les angles susdits. Quant à la base, elle se contentait d'un bosel seulement qui emporte la moitié de sa hauteur, et le reste était pour le plinthe. Mais la colonne au bas de la lisière qui sert d'empiètement, avait les moulures de sa saillie semblables à celles de son bout d'en haut, et en ces œuvres-là le diamètre se faisait d'une quarte de leur longueur. Mais si les faces de muraille étaient parées d'un ordre de colonnes, adonc les carrés des coins avaient de large un sixième seulement de leur tige, et toutes les autres à demi-rondes enchâssées dans œuvre avec leurs ornements se faisaient suivant les moulures convenables au temple. Toutefois entre icelles et les supérieures il y à cette différence que d'un des coins jusques à l'autre des plus basses, mêmes tout à l'entour de la muraille, tant à la base comme au haut, règne un bosel et une plate-bande, chose qui ne se fait où plusieurs tiges saillent toutes hors l'épaisseur du mur, nonobstant qu'il se soit trouvé aucuns ouvriers antiques qui ont voulu continuer les linéaments de la base pour tout l'ouvrage, n[i] plus n[i] moins qu'aux temples.

Or entre ces quatre murailles se relevait une masse ronde fort bien en vue de tous côtés, et montant contremont, non moins du demi-diamètre de l'étendue du grand carré, ni plus que deux fois une tierce, et la largeur d'icelui rond n'emportait moins d'une moitié du diamètre de l'aire, ni plus de cinq fois sa sixième. Ce néanmoins plusieurs lui ont jadis donné trois fois un cinquième, et sur ce rond remettaient un carré, puis un autre rond par-dessus, et ainsi d'étage en étage, jusques à quatre l'un sur l'autre, suivant les raisons que j'ai dites, et les ornaient de parures commodes.

f. 164

[Illustration].

Mais il est à noter qu'à ces moles ne défailaient des montées propices pour arriver à des chapelles bâties sur le massif, ensemble des statues mises entre les colonnes, avec force épitaphes disposés en lieux à propos.

Des épitaphes en sépulcres, puis de leurs notes ou caractères, et des sculptures ou tailles dont ils étaient ornés.

Chapitre quatrième.

Or je viens à ces épitaphes, dont l'usage a jadis été fort commune, et merveilleusement diverse. Car (à la vérité) on ne les appliquait sans plus aux sépultures, ains aussi bien aux temples,

et aux maisons privées, et qu'ainsi soit, Symmaque dit qu'aux faites des églises on écrivait les noms des dieux à qui elles étaient sacrées et que les Grecs aussi soulaient mettre aux chapelles, à qui et en quelle année elles avaient été dédiées, chose qui me plaît grandement. Et pour en dire un exemple à propos, sachez que quand Cratès le philosophe arriva en Cyzique, voyant que sur toutes les faces des maisons particulières étaient écrits ces vers,

[f. 164v^o]

*Le puissant Hercule fils du souverain Dieu
Fut et encore est habitant de ce lieu :
Par quoi rien de mauvais ne passe outre la porte
Que la punition n'ensuive prompte et forte.*

Il se prit à sourire, et s'en moquer, disant que les bourgeois devaient plutôt mettre, ici habite pauvreté. Et que sans point de doute ceste-là peut chasser beaucoup plutôt et plus robustement toutes sortes de monstres que ne ferait Hercule, s'il revivait encore. Or lesdits épitaphes, autrement épigrammes, étaient écrits de lettres lisables et entendibles, ou bien de caractères et figures étranges, mais Platon ne voulait qu'on mît sur un tombeau point plus de quatre lignes par quoi Ovide ensuivant sa sentence a dit :

*Gravez-moi sur une colonne
Bref qui mes faits puisse tenir
Si qu'en courant toute personne
Le puisse lire et retenir.*

Et à dire le vrai, trop de longueur est ennuyeuse en toutes choses, mais par espécial en ceste-là. Toutefois si le cas requiert qu'on l'écrive un peu prolixement, il convient que la diction soit élégante au possible et qu'elle ait je ne sais quelle grâce en soi, qui puisse émouvoir les courages à dévotion, miséricorde et à plaisir, si qu'on ne se repente de l'avoir lu et mis en sa mémoire, ainsi que l'on se délecte de le redire à d'autres, comme cestui-là d'Oménée disant,

*Si la cruelle destinée
Permettait, ô belle Oménée,
Que corps pour corps on peut bailler,
Pour vous le mien voudrais tailler.
Mais dorénavant pour mon mieux
Je fuirai le jour et les dieux,
Afin de suivre au règne sombre
Par mort avancée votre ombre.
Ou comme celui d'Ennius le poète, disant,
Citoyens romains regardez
De votre Ennius le tombeau,
Qui par ses écrits a gardé
De vos ancêtres le nom beau
Nul de larmes ne me décore,
Ni mes obsèques fasse en plaints
Pource que vif je vole encore
Ès bouches par monts et par plains.*

Aussi sur les sépulcres des soldats qui moururent aux Thermopyles, les Lacédémoniens écrivirent.

Passant va dire au peuple de Lacédémone, que nous gisons ici pour avoir vertueusement obéi à ce qui nous fut commandé.

Pareillement je trouverai bon s'il y avait quelque trait de gaillard, comme était cestui-ci.

Ô viateur, la femme et le mari ne tensent plus ici. Quoi ? Tu demandes qui nous sommes ?

f. 165

Quant à ma partie je ne le dirai point. Or sus donc ce sera moi. Ce Belbien le bègue me soulaient appeler Brebia la Peppie. Ô ma femme riez-vous encore que vous soyez morte ?

Certainement ces jolivetés-là ont quelque grâce qui contente fort les lecteurs. Au regard des lettres communes, nos antiques les faisaient faire grandes et d'airain doré, et puis plaquer contre les marbres. Mais quant est aux Égyptiens, ils usaient de figure en la mode que je dirai. C'est pour signifier Dieu, leur caractère était un œil ; pour nature, un vautour ; pour un roi, une mouche à

miel, pour le temps, un cercle ; pour la paix, un bœuf ; et ainsi des semblables, et si disaient que toutes nations avaient des signes propres, usités et connus entre elles, mais qu'il viendrait un temps que la connaissance en périrait.

Et certes ainsi en est-il pris à nous Étruriens, pour laquelle chose prouver, j'ai moi-même vu en plusieurs ruines de villes et de sépulcres, maints épitaphes tirés hors de la terre, écrit[e]s selon l'opinion des doctes, en lettres étruriennes antiques, fort approchantes des caractères grecs, ensemble des latins, mais il ne se trouvait homme qui entendît ce qu'elle voulait dire, qui fait conjecturer qu'ainsi en adviendra<-t->il à toutes autres nations.

Or est-il que la façon d'écrire dont usaient les Égyptiens, était entendue par tout le monde seulement des hommes sages et savants, à qui les choses dignes doivent être communiquées ; et ceux-là les pouvaient facilement interpréter, au moyen de quoi plusieurs s'en voulant faire honneur, figurèrent diverses choses dessus les sépultures, ainsi qu'en celle de Diogène le Cynique, où une colonne était dressée de marbre parien, qui portait un chien entaillé.

Cicéro[n] se glorifiait d'avoir lui-même retrouvé à Syracuse le sépulcre d'Archimède, qui par vieillesse avait été mis en oubli, tout couvert de buissons et inconnu à ses citoyens propres, et ce par la seule conjecture d'un cylindre et d'une sphère qu'il vit gravées contre une apparente colonne.

Contre le tombeau de Symande [Osimandias], roi des Égyptiens, était taillée de relief la figure de sa mère d'une pierre de vingt coudées en hauteur et portait sur sa tête trois enseignes royales pour dire qu'elle avait été fille, femme et mère de roi.

À celui de Sardanapale roi des Assyriens on y mit là sa figure, laquelle faisait contenance de vouloir par joie frapper ses mains l'une contre l'autre et dessous ses pieds était écrit,

J'ai bâti Tarse et Archilée

En moins d'une seule journée.

Toi donc ô passant mange et bois,

Et au monde réjouis-toi ;

Car tous autres actes en somme

Ne sont pas bien dignes de l'homme.

C'est-à-dire, tout ce que l'on fait en cette vie sans plaisir, ne convient à la créature raisonnable.

Voilà donc comme les Égyptiens antiques usaient de leurs notes et figures, mais nos Latins prenaient plaisir de donner à entendre les gestes des personnes illustres, par histoires bien exprimées, et de là sont venues les colonnes historiées, [f. 165v°]

les arcs triomphaux, et les portiques peints ou taillés à demi-bosse.

Mais qui m'en voudra croire, on ne fera ces œuvres sinon pour garder la mémoire des choses graves et qui bien le méritent. Donc soit assez dit pour cette heure. Quant aux passages d'eau, on les pourra orner de mêmes décorations que les voies terrestres, mais à raison que sur les maritimes et pareillement sur les terrestres se doivent bâtir des échauguettes, il est requis maintenant que j'en parle.

Des échauguettes ou lanternes et de leurs ornements.

Chapitre cinquième.

Les échauguettes donnent grand ornement à une ville, pourvu qu'elles soient situées en lieux commodes et relevées sur des traits convenables. Encore quand il y en aurait plusieurs à distance raisonnable l'une de l'autre, elles se feraient voir de loin en grande majesté. Toutefois, n'entendez pas que je veuille en ce mien discours haut louer les maîtres maçons qui vivaient il y a environ deux cents ans, lesquels avaient entre eux une commune frénésie de bâtir des tournelles, voire jusques aux simples bourgades, si qu'il semblait qu'aucun père de famille ne s'en fût su passer, et à cette cause on voyait quasi en toutes places ainsi qu'une forêt de ces tournelles. Mais je regrette cette faute sur la planète qui régnait en tel temps, suivant l'opinion d'aucuns qui tiennent que les constellations diversifient les courages des hommes. Et à la vérité, depuis trois-cents ans en ça jusques à quatre cents en comptant à rebours, si grande ardeur de religion était au monde qu'il semblait que tous les humains ne fussent nés pour autre effet que pour bâtir

seulement des temple, mais je m'en passerai atant, après avoir dit que j'ai vu de mon âge à Rome plus de deux mille cinq cents églises, dont toutefois plus de la moitié était ruinée. Aussi que pourrait-ce être à dire que l'on voit ordinairement renouveler toute Italie ? Combien de villes y ai-je vu en ma jeunesse toutes de bois, qui sont à cette heure de pierre ? Mais je retourne aux échauguettes, et ne me veux amuser à vous dire ce que j'ai lu en Hérodote, à savoir que jadis en Babylone au beau milieu du temple il y en soulaît avoir une, de qui le fondement avait de tous côtés la longueur d'un arpent de terre, et aussi avait-elle huit étages l'un sur l'autre, chose que de ma part je veux bien approuver à l'endroit de ces échauguettes, à raison que les bâtiments relevés par telle manière ont bonne grâce et grande fermeté, au moins pourvu que leurs voûtures soient si très bien liées que les murailles faites sur leur massif puissent être durables ainsi que la raison le veut.

Toute échauguette donc sera ronde ou carrée, mais il faut aviser que la hauteur réponde à la largeur en due symétrie. Or s'il s'en fait une carrée qui doit demeurer étroite, on lui donnera pour le moins de large un sixième de sa hauteur, et si on la veut ronde, elle aura de montée quatre fois son plein diamètre. Mais si elle doit être large en parfaite carrure, son parterre n'aura point plus d'une quarte partie de sa hauteur, et ronde trois fois son diamètre.

À l'épaisseur de la muraille si elle doit porter quarante coudées de haut, vous ne lui donnerez pas moins de quatre pieds, et de cinq si elle arrive à cinquante.

f. 166
te, puis sous soixante, elle aura six, et ainsi du surplus, car à dire le vrai ces proportions là sont dues aux simples échauguettes. Mais il y a bien été des hommes qui ont fait faire un portique ou galerie à colonnes au milieu de la hauteur des susdits édifices, et d'autres qui l'ont voulu en leur ouvrage montant en limaçon ou en courbe rampant, puis encore des autres lesquels ont circuit de portiques percés à jour toutes leurs échauguettes depuis le bas jusques au haut en façon de couronnes, et outre tout cela d'autres qui les ont fait recouvrir toutes de bestions et animaux à demi-taille. Mais comment qu'on en veuille faire, la raison de leurs colonnes suivra de point en point celle des ouvrages publics, néanmoins il sera loisible d'égayer toute la manufacture, pourvu que le massif de la maçonnerie garde le poids et la mesure qui lui sont convenables.

Qui voudra donc une échauguette assez puissante pour résister à la violence des orages, et avec ce, bien plaisante à la vue, dessus les étages carrés on fasse asseoir des ronds continuant de main en main, et menant sa fabrique en sorte qu'elle s'aïlle égayant, selon la raison des colonnes.

Encore en veux-je décrire une mode qui me semble à mon jugement bien pertinente.

Premièrement sur le rez-de-chaussée se relèvera un perron carré à bancs en forme d'escalier, qui n'aura de hauteur qu'un dixième de l'édifice que l'on voudra poser dessus, à mesurer depuis le plan jusques au comble, et la largeur dudit perron sera une quarte de la hauteur. Quant aux colonnes qui devront reparer les quatre faces de muraille, il y en aura pour chacune deux au milieu, et deux sur les deux coins, avec leurs ornements propices, tels que nous avons dit au chapitre des sépultures. Après sur le milieu de ce fondement là, se bâtira comme une petite chapelle carrée, non point plus large que deux fois la hauteur du banc sur quoi sera son plan, ni aussi plus haute que large, et de tous les quatre côtés se revêtira de colonnes par dehors, comme nous avons dit au chapitre des temples, puis dessus se relèveront jusques à cinq étages. Mais il est à noter que le deuxième sera rond, le tiers carré, le quatrième rond, le cinquième carré et le sixième rond. Et ces ronds là je les appelle nœuds, pource qu'ils ensuivent la forme des nœuds d'une canne ou roseau : la hauteur de chacun desquels sera pareille à sa largeur, sinon qu'il lui faudra donner une douzième davantage, laquelle servira de fondement. Mais quant à la largeur elle se prendra sur le bas étage carré, en la manière qui s'ensuit : c'est que l'une de ses faces ou pans se partira en douze, dont on en donnera l'une au rond ou nœud prochain, duquel aussi on réduira le diamètre en douze, et les onze de celles-là seront données à l'étage au-dessus, et ainsi du tiers et du quart, jusques à l'accomplissement de l'ouvrage. Ce faisant l'ouvrier parviendra à ce que plusieurs savants antiques ont approuvé à l'endroit des colonnes, à savoir que l'empiètement doit toujours être d'une quarte plus large que le bout d'en haut, mais environ ces nœuds ne seront les colonnes avec leurs ornements plus larges que d'une huitième, ni moindre que d'une sixième, puis à chacun d'iceux ronds et carrés se feront les fenêtres et niches aux lieux plus convenables,

avec les ornements qui seront nécessaires, et pour juste ouverture de chacune fenêtré, ce sera bien assez de lui donner la moitié de l'entrecolonne.

[f. 166v^o]

Au regard du sixième étage en la dite échauguette, il se fera carré, mais pour sa largeur et hauteur il n'aura que deux tiers au plus du diamètre du dernier ne lui servant de soubassement, et pour sa décoration seront les colonnes carrées adossée[s] contre les piles sur quoi la voûte posera. Toutefois, on les pourra bien enrichir de chapiteaux, architrave et semblables ornements, mais ses parois seront percées à jour. Puis au septième et dernier étage, on fera un portique rond de colonnes bien égayées, de simple ouvrage pareillement percé à jour de tous côtés, et leur longueur y comprenant bases et chapiteaux sera de l'étendue du diamètre du plan, qui aura trois fois une quarte de l'étage carré lui servant de soubassement, et dessus les dites colonnes posera la couverture en forme de demi-sphère ; mais aux étages carrés et faits en ligne droite, il y aura comme des crêtes sur les coins, dont la grandeur sera semblable à la corniche étant sous elles, qui aura pareillement sa plate-bande aussi large que celle du fond de l'architrave. Le premier et plus bas étage quadrangulaire se relevant sur le perron, pource qu'au milieu du banc ou marche commençant à monter dès le rez-de-chaussée, il y aura une ouverture pour monter aux étages, ledit premier carré prendra de toute l'étendue extérieure cinq fois une huitième.

Certainement entre les manières des antiques, celle du roi Ptolémée me plaît, lequel commanda mettre au plus haut de l'échauguette qu'il avait fait faire en l'Île du Phar [de Pharos] pour adresser les mariniers qui naviguaient par nuit, des flambeaux ou tortis pendant en l'air et tournoyant continuellement, afin que ceux qui les vissent de loin ne les jugeassent pour étoiles.

Aussi qui voudra faire en pareils édifices des statues mouvantes pour enseigner d'où vient le vent, ou en quelle partie du ciel est le soleil, voire combien il aura fait du jour, cela serait utile et magnifique, même ferait grand plaisir à plusieurs.

Mais soit assez de ce propos.

[f. non numéroté]

[f. non numéroté]

[Illustration]

f. 160 (*sic*)

[Illustration]

[f. non numéroté]

[Illustration]

f. 168

[Illustration]

[f. 168v^o]

Des principales voies d'une ville, et pour faire que les portes, ports, ponts, arches, carrefours et marché soient ornés comme il appartient.

Chapitre sixième.

La raison veut à cette heure que nous entrons sur les particularités d'une ville. Et pour dire ce que j'en pense, mon avis est en premier lieu qu'il y a des passages les uns plus dignes que les autres, qui de leur naturel peuvent être aussi bien dedans la ville que dehors, comme sont ceux qui conduisent au temple, à la basilique ou maison royale, au lieu commun pour les spectacles et leurs semblables.

À cette cause j'en parlerai avant toute œuvre et en dirai ce que s'ensuit.

Nous lisons que Héliogabale fit paver de marbre lacedémonien (qui est de couleur vert gai et de porphyre (qui est de couleur rouge mêlé de grains blancs) les voies larges et principales du mont Palatin.

Aussi font les historiens bien grande estime de la voie qui était en Bubaste [Boubastis], ville d'Égypte, adressante au grand temple, et ce pourtant qu'elle passait à travers le marché et était bien pavée de pierres singulières, même que sa largeur comprenait assez de place pour quatre charriots, et si avait des deux côtés de grands arbres qui la couvraient de branches verdoyantes.

Pareillement Aristée raconte qu'il y souloit jadis avoir en Jérusalem des hauts passages magnifiques par où passaient les prêtres et seigneurs de la ville, afin que ceux qui porteraient les choses consacrées, ne devinssent pollus par l'attouchement des profanes.

Davantage Platon raconte d'une voie bien fréquentée toute bordée de cyprès, laquelle allait depuis Gnose [Cnossos] jusques à la caverne étant dedans le temps du très grand Jupiter.

Mais quant à moi je trouve que dans Rome souloit avoir entre les autres voies, deux excellentes et dignes d'admiration, à savoir une depuis la porte jusques à la basilique Saint-Paul, contenant environ cinq stades, et l'autre allant depuis le pont jusques à l'église Saint-Pierre, de la longueur de deux mille cinq-cents pieds, environnée d'un portique à colonnes d'<e> marbre et recouvert d'un toit plombé. Sans point de doute les belles choses conviennent merveilleusement bien en ces lieux-là. Mais je retourne aux voies militaires.

En vérité pour les passages qui sont tant hors de la ville que dedans, il y a toujours certain but, à savoir la porte pour celles-là de terre, et le port pour les aquatiques, au moins qui n'en voudrait bâtir à la façon des mines, comme l'on dit qu'il y en souloit avoir à Thèbes en Égypte, par où les rois envoyaient leurs armées aux champs, sans que pièce des habitants s'en pût apercevoir. Je trouve aussi qu'un bon nombre de telles en avait à Préneste, au pays des Latins, et que par un grand artifice elles étaient cavées depuis la sommité du mont jusques en la planure, et en une de celles-là on dit que Marius mourut, lui étant assiégé.

J'ai lu semblablement en celui-là qui a écrit la vie d'Apollon, d'une voie digne de mémoire, et voici la teneur de ses paroles. Une femme de Mède fit faire en Babylone certain passage bien bâti de pierre et de ciment, large et ample, par dessous le canal du Nil, et par là pouvait-on aller à pied sec depuis le palais royal jusques à une autre maison assise vis-à-vis de l'autre part du fleuve. Toutefois il ne faut

f. 169

pas croire tout ce que disent les historiens grecs. Et pour retourner en matière, je dis que les portes des villes devront être ornées aussi soigneusement que les arcs triomphants dont je parlerai ci-après.

Le port aussi sera paré tout au long de ses flancs de portiques ou promenoirs larges et spacieux pour l'aisance des hommes, ensemble d'une belle église, hautement élevée et célèbre de nom, devant laquelle sera la grande place du marché, et contre son portail se verront des colonnes, comme il en a été en divers lieux, singulièrement à Rhodes, où les écrivains di[s]ent qu'Hérode en fit élever trois.

Les historiens font grand cas du mole édifié sur le port de Sam[o]s, disant qu'il avait vingt orgyes en hauteur, valant chacune six pieds ou une toise, et deux bons stades d'étendue en la mer. Sans point de doute ces particularités là enrichissent beaucoup un port, si cas est qu'elles soient faites par main de maître et d'une étoffe non commune.

Quant est à la maîtresse rue de la ville, il faut (qui veut bien faire) qu'elle soit proprement pavée, nette au possible, accompagnée de portiques, à façon toute égale, et que toutes maisons des deux côtés ne saillent outre l'une l'autre, ains tiennent rang tout droit, suivant la règle et le cordeau. Les parties d'icelle rue qui méritent le plus avoir beaux ornements, sont celles-ci. Le pont, le carrefour, le spectacle ou théâtre, qui n'est quant à lui autre chose qu'une place commune ceinte de grands degrés pour l'aisance du peuple en regardant les jeux. Mais je veux à cette heure commencer à décrire le pont, qui est la principale part de notre voie.

Ses membres sont les piles, les arches et le pavement par-dessus, où est comprise l'allée du milieu pour les chevaux et autres bêtes de passage, aux deux côtés de laquelle <il> y a des aires ou paliers pour le chemin des gens à pied, et en plusieurs endroits cela est à couvert, comme jadis à Rome le pont surnommé d'Adrian, plus excellent que tous les autres, ouvrage (certes) bien digne de mémoire, et dont j'ai maintes fois contemplé les reliques en grande vénération. Car anciennement il y souloit avoir une bien belle couverture par dessus, posante sur quarante-deux colonnes de marbre, d'ouvrage singulier, recouvertes de beaux la[i]ton doré et d'un ornement admirable.

Or nous ferons pont tout aussi large que la rue, et quant aux piles, elles seront pareilles en nombre et en grosseur, qui aura pour sa part une tierce partie de l'ouverture des arches. Mais pour mieux résister à la violence des eaux, l'on y fera des pro[u]jes à dos d'âne, reboursantes

contremont autant que porte la demi-largeur du pont, et si haut relevées qu'elles surmonteront les regorgements quand le fleuve débordera. La poupe en cas pareil doit aller aval l'eau, autant que la susdite proe, mais il n'y aura point de mal à ne la faire si aigüe, ains un petit raccamusée, et trouverait bon si l'on mettait sous icelles proes et poupes de bons soubassements pour plus de fermeté, même afin de mieux soutenir les deux côtés du pont, la saillie desquels ne doit avoir que deux fois une tierce de celle de la pile. Et au regard des arches, leurs piédroits se relèveront entièrement hors de l'eau sur les piles et seront leurs moulures doriques ou ioniques, grosses en grands ponts non moins que la quinzième partie de toute l'ouverture.

Aux deux côtés du pont pour plus grande assurance se feront à règle et niveau des accoudoirs de bonne étoffe, dessus lesquels (si bon vous semble) vous ferez lever des colonnes pour soutenir la couverture, et la hauteur des susdits

[f. 169v^o]

accoudoirs, compris la plate-bande avec sa cimaise, sera de quatre pieds ; puis les espaces entre les piédestaux supportant les colonnes, se rempliront d'un mur rasé, lequel aura pour cimaise une goule [gueule] pareille aux piédestaux susdits, et le rehaussement sera semblable à icelle cimaise. Les passages pour hommes et femmes à pied se relèveront de deux marches plus haut que la voie pour les charrettes, qui sera pavée de grès. La hauteur des colonnes avec leurs ornements se pourra bien étendre autant que la largeur du pont.

[Illustration]

Mais au regard du carrefour et du marché, ils diffèrent sans plus en étendue, et qu'ainsi soit, icelui carrefour n'est qu'une petite voie commune, où Platon ordonnait qu'on y fit des espaces si que les nourrices y puissent mener

f. 170

ébatte leurs enfants, chose que je crois qu'il faisait afin qu'iceux enfants devinssent plus robustes par l'usage de l'air, et pareillement que les nourrices par convoitise de gloire fussent plus propres et plus nettes, même faillissent moins à leur devoir, pour être exposées à la vue d'une infinité de contre-rouleuses.

Certainement ce sera bien une grande parure pour les carrefours et le marché, si en l'un et en l'autre il y a quelque beau portique, ou les voisins se puissent assembler après midi, pour prendre un peu de passe-temps, ou bien pour convenir ensemble de leurs négoce ; et davantage il en viendra ce bien que la tendre jeunesse étant emmi la place pour jouer, se contiendra modestement pour la présence des vieillards, qui lui sera en telle révérence que toute la licence effrénée de l'âge impétueux et prompt à mal, n'y auront point de lieu pour lors.

Quant aux marchés, il est besoin que l'un soit pour les orfèvres, l'autre pour les maraîchers, l'autre pour les bouchers, l'autre pour les vendeurs de bois, et ainsi des autres besognes, auxquelles marchés sont deux certains lieux en une ville, et à chacun d'iceux ses péculiers ornements. Mais il faut que par dessus tous les autres cestui là de l'argenterie ou orfèvrerie soit le plus honorable.

Les Grecs faisaient antiquement leur marché tout carré, ceint de portiques grands et larges à double rang, décorés de colonnes et beaux architraves de pierre, dessus lesquels régnait encore un étage servant à promener. Mais entre nos Italiens, la largeur du marché avait deux fois une troisième de son long, et à raison que suivant l'ordonnance des antiques, les ébats des gladiateurs ou escrimeurs s'y exerçaient, à raison de quoi il y avait peu de colonnes au portique, vrai est qu'à l'environ se trouvaient les boutiques d'orfèvrerie, puis dessus la travonaison se faisaient les loges saillantes que l'on louait pour le profit public. Voilà comment ils s'en accoutraient. Pour en bien faire donc, si le cas le requiert, j'approuve plus celui dont l'aire comprendra deux carrés tous parfaits et qui auront leurs ceintures de portiques, correspondantes par certaine mesure au grand parterre découvert, afin qu'il ne se montre excessif en grandeur, si les maisons d'alentour sont petites, ou trop petit, si elles sont fort grandes. La hauteur du toit sera commode, qui se fera d'une troisième de la largeur dudit marché, ou de non moins que deux fois la douzième.

Quant aux portiques je veux qu'on les relève d'une cinquième de leur largeur, qui sera justement aussi grande que la hauteur de ses colonnes, dont les moulures se prendront sur cela que j'ai dit en traitant de la basilique, toutefois il faut qu'on entende que l'architrave, la frise, et la corniche, auront ensemble une cinquième part de l'une des colonnes, et si l'on veut sur ce

premier étage en rebâtir des autres, les colonnes du second seront plus grêles et plus courtes d'une quatrième que celles du premier, mais elle poseront sur un soubassement de qui la hauteur montera sans plus à la moitié de celui du parterre.

[f. 170v°

Illustration]

f. 171

[Illustrations]

[f. 171 v°]

Pour tout certain ce qui décore pour le plus les marchés et les carrefours, sont les arcades mises à l'embouchure des plus communs passages, et n'est l'arcade autre chose qu'une porte toujours ouverte, et à mon jugement cela fut premièrement inventé par ceux qui agrandirent les territoires de l'Empire, car (à ce que dit Tatian [Tacite]) ils augmentaient aussi, suivant la mode antique, le contour des murailles, ainsi que fit l'Empereur Claude. Mais en agrandissant la ville, les vieilles portes n'étaient point abattues, ains réservées pour plus de sûreté, et entre autres raisons, afin que le cas advenant elles servissent d'arrêter une furie d'ennemis. Ainsi pource que ladite arcade était assise en lieu célèbre, l'on taillait à l'encontre les dépouilles prises en guerre et les enseignes de victoire, puis peu à peu l'on commença de le plus enrichir par ajoutement d'épithaphes, statues de relief et histoires de basse taille. Nous donc asserrons commodément une arcade au but par où la rue entre au marché, singulièrement la royale, qui est (à mon avis) la plus commune et honorable de la ville ; et n'aura celle arcade moins de trois ouvertures, aussi bien que le pont, dont celle du milieu sera pour les soldats quand ils rentreront triomphants, et les deux autres par où leurs mères, parents et alliés, voire tout le reste du peuple, passeront, conduisant l'armée victorieuse au temple souverain, pour là rendre grâces aux dieux, et en y allant chanteront, même feront tous les signes de bienvenue de quoi il se pourront aviser. Au lieu où ladite arcade sera édifiée, il faudra mesurer le travers de la rue et lui donner justement la moitié de la ligne, mais la masse doit être mise tout au milieu, afin que l'on puisse passer des deux côtés tant à droite comme à gauche, sans comprendre ses ouvertures. Et <il> faut noter que la susdite ligne traversante ne doit avoir (s'il est possible) moins de cinquante coudées en longueur. À la vérité cet ouvrage est merveilleusement conforme aux ponts, toutefois il n'a sinon quatre piles et trois ouvertures. La plus courte ligne du plan, c'est-à-dire celle qui doit aller selon la longueur de la rue, aura une huitième de la face regardant le marché et semblable mesure sera laissée entre les deux extrémités de l'arcade et les maisons. Après la grande ligne du travers se partira en huit modules, de quoi les deux se donneront à l'ouverture du milieu, puis un à chacune des piles et aux ouvertures collatérales autant.

Quant aux côtés ou faces du dedans de ces piles, qui sont en ligne perpendiculaire, pour soutenir les assiettes de l'arche principale, ils se feront de deux modules et un tiers en hauteur : et s'observera le semblable pour les deux autres collatérales, mais leurs voûtures seront en demi-rond. La moulure du haut d'icelles piles, sur quoi devront poser les assiettes de la grande arche, tiendront de la façon du chapiteau dorique, excepté qu'en lieu de balancier et de tailloir, elles auront des membrures saillantes d'œuvres corinthienne ou ionique, puis avec icelle couronne une plate-bande régnaute en façon de gorgerin ou carcan, qui sera fait d'un filet rond environnant une plate-bande carrée, et tous ces ornements adjoints ensemble auront une neuvième part de la hauteur de la pile, laquelle neuvième se divisera en autres neuf, dont les cinq se donneront à la couronne de dessous, trois à la plate-bande et une au filet rond. L'architrave cambre ou bien archure qui tourne en rond, n'aura point plus d'une douzième de son ouvert, ni moins d'une dixième. Sur le milieu des faces de ces piles, se mettront des colonnes légitimes bien égayées, de quoi le bout d'en haut s'égalera au dos de la cambrure principale, et seront distantes l'une de l'autre autant que porte de largeur l'ouverture du milieu.

f. 172

Sous chacune colonne se mettra une base dessus son piédestal et en amont le chapiteau corinthien ou composé, sur quoi régnera l'architrave avec la frise et la corniche ionique ou bien corinthienne, et toutes ces particularités se feront de linéaments propres et convenables comme j'ai enseigné par ci devant.

Outre ces colonnations se lèveront des faces de muraille à qui le dessus de la corniche servira de plan et se monteront aussi haut que la moitié de l'œuvre étant sous elle ; puis les susdites faces se partiront en onze, dont la plus haute part sera donnée à la pure couronne, qui n'aura dessous elle plate-bande ni architrave.

En après pour l'empiètement, une part et demie sera donnée au plinthe qui aura pour son ornement une doucine renversée, comprenant une tierce de toute sa hauteur.

Au regard des images que l'on mettra dessus les petits piédestaux carrés, autrement acrotères, venant à plomb des colonnes, il les faudra poser par bonne symétrie et mettre un tailloir sous leurs pieds, tout aussi large comme est le nu de la colonne par en bas, puis leur hauteur, y comprenant celle du soubassement, aura des onze parts les huit de la muraille relevée. Finalement au plus haut de l'ouvrage, et par espécial devers celle partie qui regardera le marché, se mettront les chars triomphants, les plus grandes statues, les animaux et pareils simulacres. Mais pour soubassement on leur fera aussi des acrotères trois fois pour le moins aussi hauts que la couronne régnante dessous eux. Or la hauteur de ces statues que l'on mettra au susdit plus haut lieu, ne sera point plus grande que les posantes à plomb des colonnes, fors seulement d'une sixième part, ni moins que de deux fois une neuvième. Contre le front des murailles de l'arcade se plaqueront en lieux convenables des épitaphes et histoires à demi-taille, mais en espaces compartis de ronds et de carrés, pareillement sous la grande archure du milieu jusques à demimur soutenant les assiettes de la voûte, se pourront mettre des histoires, mais depuis là en bas elles n'y seraient bien séantes, à raison du jaillissement des fanges qui les pourraient gêter.

Aux piles pour soubassement se fera un degré non plus haut que d'une coudée et demie, afin que les aisseaux des roues de charrette ne puissent rien gêter du bon ouvrage en frayant à l'encontre, et en son bout d'en haut aura une doucine comme une goule [gueule] renversée, dont la hauteur prendra une quatrième dudit soubassement. Et ce suffise pour cette fois quant à la manufacture des arcades.

[f. 172v°

Illustrations]

f. 173

La manière de bien orner les spectacles, théâtres et portiques, ensemble des utilités qui en proviennent.

Chapitre septième.

Je viens maintenant aux spectacles. L'on dit qu'Épiménide qui dormit cinquante-sept ans dedans une caverne, voyant à son réveil que les Athéniens bâtissaient une place pour les jeux, les reprit grandement, disant : « Vous ignorez de combien d'horribles meurtres ce lieu doit être cause à l'avenir, que si vous le saviez, plutôt le rompiez-vous à belles dents. Et en vérité je n'oserai improuver sur ce point et nos pontifes et maîtres des mœurs, de ce qu'ils ont par leur autorité défendu l'usage des spectacles, toutefois on loue Moïse à raison qu'il institua que tout son peuple conviendrait aux jours solennels en un seul temple et à certaines fêtes feraient des banquets en commun. Mais que dirai-je en voyant cela, sinon qu'il prétendait à civiliser les hommes par communiquer et faire bonne chère ensemble, voire à les rendre plus enclins à user du bruit provenant d'amitié honnête ? Et pour dire ce que j'en pense, mon avis est que nos prédécesseurs n'institueraient onc en leurs cités les spectacles que pour plaisir conjoint à grande utilité. Et si nous y prenons bien garde, plusieurs choses se présenteront (ô lecteurs curieux des bonnes choses) qui vous feront aller de fois marris de ce qu'une si noble et profitable coutume a tant de temps été anonchallie, car s'il est ainsi qu'aucunes sortes de spectacles ont été inventées pour récréation du peuple en temps de paix et de repos, et d'autres pour s'exercer aux guerres et négoes publics, l'on ne saurait dire sinon que par les premiers s'aiguillonnent et excitent la force et la vigueur du sens, et au regard des autres, qu'elles nourrissent les forces du corps et du courage, même augmentent grandement la robuste valeur des hommes et qu'en toutes les deux se trouve une certaine et constante voie qui fait beaucoup à la prospérité et honneur d'un pays. L'on dit que les Arcadiens se connaissant par laps de temps trop austères en coutumes, inventèrent les jeux publics pour adoucir les fantaisies de leurs hommes, et dit Polybe à ce propos qu'après ce qu'ils eurent laissé cette façon de faire, ils devinrent si rudes et tant incompatibles que tout le reste de la Grèce les abhorrait ainsi que gens barbares. Ce néanmoins la mémoire des jeux est

plus vieille que l'on ne pense et leur assigne l'on des inventeurs divers. Qu'il soit ainsi, aucuns maintiennent que Denis [Dionysos] surnommé Bacchus les inventa avec les danses. Je trouve aussi qu'Hercule dressa tout le premier les combats à plaisir puis que l'Agone fut inventé en Olympe, par les Étoliens et Épeiens à leur retour de Troie.

Aucuns affirment que Denis de Lemnos fut le premier lequel trouva les personnages tragiques et qui premièrement fit mettre des sièges aux lieux des spectacles. J'ai lu que Luce Mumme [Lucius Mummius] fut le premier lequel à son triomphe fit jouer dedans Rome des jeux en plein théâtre et y fit venir les joueurs du pays d'Étrurie, bien deux cents ans auparavant que Néron tint l'Empire.

Quant est du combat des chevaux, il est venu des Tyriens, puis tout le reste de la diversité passa d'Asie en Italie. Mais je crois quant à moi que tous les jeux que fit après jouer celle bonne postérité laquelle avait Janus pour marque en sa monnaie d'airain, se regardaient sous l'ombrage d'un fau ou de quelque grand orme. Car de ce que dit Ovide :

[f. 173v°]

*Romule premier en ton âge
Tu fais les jeux de bel arroi,
Quant ton ost veut et sans ménage,
Sabine prit en désarroi.
Et si n'était encore point
Le théâtre couvert de voiles,
Ni le poulpîte mis à point
De couleurs en bois ou en toiles :
Ainsi sous loges de maint feuillard
Que bois ramé avait produit,
Se prenait le repas sans art
Par le peuple assis en déduit,
Sur degré d'herbette amassée,
Chacun en tête le chapeau
De quelque branche entrelacée
Pour du soleil garder la peau.*

Toutefois on veut dire qu'Tola[u]s, fils d'Iphiclès, fut le premier qui en Sardaigne ordonna que les sièges par degrés fussent mis dans les scènes après qu'il eut reçu d'Hercule son seigneur une part de cette île donnée aux Thespiades.

Antiquement ces théâtres se firent en premier lieu de bois, et qu'ainsi soit, on taxa bien Pompée de ce qu'il avait fait faire les sièges du sien de marches permanentes, non comme ses prédécesseurs. Si est-ce qu'à la fin les Romains vinrent à cela, qu'ils avaient en la ville trois grands théâtres, avec plusieurs amphithéâtres, et entre autres celui qui pouvait contenir deux cent mille personnes, sans y comprendre le grand cirque, plus spacieux que tous ces édifices qui étaient faits de pierres équarries et enrichis de colonnes de marbre. Encore non contents de ce, ils en firent faire seulement pour une passée, aucuns de beau marbre et de verre, voire tous ornés de figures, en si grande abondance qu'à peine le pourrait-on croire, et le plus capable de tous ceux qui onc avaient été, fut brûlé à Plaisance, ville de Gaule, durant la guerre d'Octavien contre Marc Antoine. Mais soit, assez de ce propos. Aucuns d'iceux spectacles se font pour reposer à l'aise et d'autres pour s'exercer. Or en ceux de plaisir s'ébattent les poètes, musiciens et histrions ou bateleurs et farceurs, mais en ceux qui conviennent aux ruses de la guerre se font les luttes, les combats pugillaires, autrement coups de main armée, les cestes, ou coups d'escourgées garnies de boules de plomb, les traits de dard, les courses de chevaux et semblables actes de guerre, commandés par Platon d'être faits tous les ans pour le bien et utilité de la chose publique, même pour l'honneur d'une ville. Et à tous en particulier sont requis divers ouvrages, voire qui se doivent nommés par des noms différents, car considéré qu'il en est en quoi les poètes, comiques, tragiques, satyriques et semblables, récitent leurs inventions, nous pour cause de dignité appellerons ceux-là théâtres, et les autres où s'exerce la jeunesse vigoureuse à courses en chars à deux roues et à quatre pareillement, nous les nommerons cirques. Puis encore, les autres où se doivent faire les chasses de bêtes sauvages enfermées seront dits amphithéâtres.

Or quasi toutes sortes de spectacles se font à la semblance d'un bataillon dressé pour
f. 174

affronter un ennemi, et toujours au milieu est une place vide, en quoi l'on voit exercer les pugillaires, farceurs et autres gens de récréation, puis à l'entour sont les degrés pour asseoir l'assistance. Mais les parterres de ces places diffèrent en manière de pourpris, vu que les aucuns sont en forme de lune en décours et ceux-là se disent théâtres. Puis quand les cornes s'étendent en long, on appelle cela des cirques, à raison que les charrettes et chariots y vont circulant les buttes à qui sera le mieux. En ceux-là faisait-on pour le temps des antiques des batailles sur l'eau que l'on y avait attirée ou de la rivière ou de l'aqueduc. Et trouve l'on des auteurs qui écrivent que les susdits antiques se voulaient exercer à tels ébattements entre les glaives et rivières, si que pour telle occasion leurs jeux étaient nommés *circenses*; j'ai lu en quelque endroit qu'un certain Monagu[s] en fut le premier inventeur à Élide en Achaïe.

Le parterre pour les susdits spectacles qui se faisaient comme de deux théâtres joints par leurs fronts ensemble, on le nommait pour le temps une cave et la montée du bâtiment amphithéâtre.

Pour donc bien faire les édifices de tels spectacles, on doit avant toute œuvre choisir les lieux plus salutaires, où les vents, le soleil et les autres offenses dont nous avons parlé au premier livre, ne puissent nuire aux regardants, par espécial au théâtre, pource que durant le mois d'août que le peuple se délecte à ouïr les poètes et va cherchant les ombres avec autres délices convenables à la raison, il est nécessité que le lieu où il se retire soit tourné contre le soleil et préservé du battement de ses rayons, car autrement leur force vigoureuse enserrée dans le pourpris du bâtiment rôteraient presque les personnes, qui tomberaient légèrement en maladies au moyen des humeurs excessivement échauffées.

Il est pareillement requis que le lieu soit bien résonnant et non sourd, même qu'il ait des portiques prochains ou conjoints à l'ouvrage, dessous lesquels le peuple se puisse retirer advenant une grosse pluie, ou autre impétuosité d'orage.

Platon voulait que le lieu du théâtre se fasse dedans la ville et ceux à courir les chevaux au dehors des murailles. Or voici maintenant les particularités de ce théâtre. Premièrement, l'aire ou parterre du milieu étant à découvert, doit être bien commode et à l'entour faut faire la chemise de muraille pour adosser les marches ou degrés, puis à l'embouchement de celle place <il> convient relever le poulpite, où ne doivent manquer toutes les choses nécessaires au récit d'une fable.

Au-dessus du plus haut degré doit avoir un portique, recouvert de son toit, afin que la voix épandue se puisse aucunement rabattre et devenir plus résonnante. Les théâtres des Grecs étaient différents de ceux-là des Latins, pource que lesdits Grecs voulant avoir tous les joueurs et danseurs en la place, n'avaient besoin que d'un petit poulpite, mais les nôtres, à raison que leurs fables s'y récitaient entièrement et s'y faisaient tous actes convenables, le désiraient plus grand. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres ont convenu en ce qu'un demi-cercle se faisait sur la terre pour conduire l'ouvrage, puis on tirait les cornes en lignes, les aucunes droites et les autres cambrées. Ceux qui usaient de droites les produisaient équidistantes, jusqu'à ce qu'ils eussent ajouté aux cornes de l'hémicycle une quarte partie du diamètre, et les autres les menant courbes faisaient premièrement le cercle tout entier, puis ôtaient une quarte de toute la circonférence et gardaient le surplus pour faire le théâtre. Après étant marquées les limites de l'aire, ils levaient la mu-

[f. 174v^o]

raille pour adosser iceux degrés où se devait asseoir le peuple, mais auparavant ils ordonnaient la hauteur de ces marches, et suivant celle-là définissaient combien d'étendue de plan ils leur devaient donner.

Plusieurs faisaient les murs de leurs théâtres tout aussi hauts que l'aire du milieu était longue, pour autant qu'ils avaient trouvé qu'en ceux-là qui furent plus bas, les voix y étaient faibles et se perdaient en l'air, mais qu'en ces exhausés elles s'y rendaient fortes et si la matière était dure, elle les faisait résonner davantage. Toutefois aucuns bons architectes donnèrent quatre fois une quinte partie à la hauteur de leur clôture, dont jamais les degrés n'en eurent moins de la moitié, ni plus de deux fois une tierce. Au plan de ces degrés quelques ouvriers donnèrent deux

fois la quinte. Mais pour en dire mon avis, je décrirai comme il me semble que cet ouvrage se doit conduire pour le rendre en perfection.

En premier lieu, le fondement des murs à quoi les sièges se devront allier se fera aussi loin du centre de l'hémicycle que le demi-diamètre de l'aire avec une troisième davantage, et les premières marches pour monter ne commenceront pas dès le rez-de-chaussée, ains dans les grands théâtres se bâtira un pan de mur jusques à la neuvième part du demi-diamètre de l'aire du milieu, et là commenceront iceux degrés à se lever, mais dans les moyens et petits, ce pan de mur ne se fera moindre de sept pieds en hauteur. Et quant auxdits degrés, chacun d'entre eux aura pied et demi de haut, dessus, deux et demi de large. Puis sur iceux se feront des allées pareilles recouvertes de voûte, les unes adressant leur embouchure à l'aire du milieu, et les autres pour monter aux sièges jusques au plus haut. Ces allées seront en nombre tel que la grandeur du théâtre le pourra désirer. Toutefois il y en aura sept principales, qui s'adresseront vers le centre, et bien aisées au possible, même distantes par espaces égales, mais il faudra que celle du milieu soit plus large que les autres, aussi à cette occasion je la nomme royale, pource que droitement elle regarde à la maîtresse rue. Des autres six, il y en aura deux, l'une au bout droit du diamètre et l'autre au gauche, puis les quatre de reste, deux deçà et deux delà, assises selon le devoir, suivant le trait du demi-cercle. Encore entre celles-là il y aura certains passages, autant et tels que la circonférence le pourra supporter. Les antiques voulaient partir en leurs plus grands théâtres, les sièges en trois parts et en chacune de ces divisions faisaient faire une aire ou palier deux fois plus large que les autres degrés, et ces aisances la séparaient les marches inférieures d'avec les supérieures. Puis pour monter par ordre en tous étages, il y avait (comme j'ai dit) des escaliers en voûte. Mais entre autres cas j'ai pris garde en aucun théâtre que les bons architectes et fondés en raison avaient fait en manière qu'à toutes les principales allées se venaient rencontrer tant d'une part que d'autre certaines vis secrètes, pratiquées dans l'épaisseur de la muraille, par où les jeunes gens curieux de monter en haut se pourraient vite aller pourvoir de places à leur choix et afin, qui plus est, que par les escaliers aisés à maint reposoir les vieillards et les femmes puissent monter tout doucement en reprenant haleine. Voilà que j'ai bien voulu dire touchant le fait de ces montées.

Au demeurant, devant le front dudit théâtre s'accommodaient certaines loges ou retraites, assez amples, où les personnages du jeu s'habillaient pour jouer, et portait la coutume que les seigneurs ou magistrats avaient un certain lieu à part, convenable à leurs qualités, où ils étaient assis hors la presse du peuple. Icelle pla-
f. 175

ce était en l'aire même du milieu et <il> y avait de beaux sièges bien parés de tapisserie pour ces personnages d'autorité, et droitement à l'opposé se faisait le poulpite, si ample que les joueurs, les musiciens et les balleurs ne le désiraient point plus grand. L'aire de ce poulpite s'étendait jusques au centre de l'hémicycle et ne se relevait plus de cinq pieds en hauteur, afin que les sénateurs gouvernant la République puissent voir sur ce plan bien à leur aise tous les actes de ces joueurs.

Mais quant aux autres nations qui n'avaient pas accoutumé de faire asseoir les seigneurs en celle aire, ains de la laisser toute entière aux joueurs, voltigeurs et chantres, le plan de leur poulpite se faisait plus petit, mais aussi se relevait-il aucunes fois jusques à six coudées, et se paraît celle partie des joueurs tant pour les Grecs que les Latins, de colonnes et travonaisons relevées les unes sur les autres, en semblance de maisonages; même en certains lieux commodes <il> y avait des portes assises, par especial au milieu d'une royale, ornée comme pour un temple, et d'autres deçà et delà, par où les personnes du jeu pouvaient sortir et rentrer ainsi que requérait le sujet de la fable.

Or pource que dans le théâtre voulaient jouer trois sortes de poètes, à savoir les tragiques qui récitaient les malheurs des tyrans, les comiques qui découvraient les peines et sollicitudes des pères de famille et les satyres chantant les plaisirs de la vie champêtre, ensemble les amours de bergers, il n'y avait défaut d'un engin bien subtil qui tout en un instant représentait ou un palais, ou une maison de ville, ou quelque paysage, selon (comme j'ai dit) le sujet de la matière.

Voilà certainement la façon de ces aires, ensemble des sièges et poulpites. Mais l'une des principales parties du théâtre, pour bien faire entendre les paroles et sons, même de les renforcer au besoin, c'était le portique ou galerie, que nous avons déjà dit avoir été inventée pour cet effet.

Celle-là était mise sur la plus haute marche, et l'ouverture de ces entrecolonnes regardait l'aire du théâtre, par quoi j'en veuille traiter avant passer plus outre.

Les ouvriers avaient appris des philosophes naturels que le battement des voix et fractions des sons se meut en lignes rondes, qu'aucuns appellent orbes, ainsi que fait l'eau calme quand on y jette quelque chose dedans. Et si entendaient bien qu'ainsi comme dans les vallées, par espécial pleines d'arbres, un son ou une voix s'y rend beaucoup plus audible, quand les mouvements de ces orbes enflées (s'il se peut ainsi dire) rencontre quelque chose qui les rabat devers le centre d'où ils sont procédés, n[i] plus n[i] moins qu'une muraille fait l'esteuf quand on le jette encontre, si que de ce rabattement les orbes épaississent et se rendent plus fermes. Cela (en vérité) leur fait dès le commencement bâtir leurs théâtres en rond, et pour garder que la voix n'offensât, si elle ne pouvait librement arriver jusques en haut, ils firent les degrés comme j'ai devisé, de sorte qu'en montant elle pouvait toucher leurs arêtes en ligne biaisante, puis étant au plus haut afin qu'elle se rabattût, ils firent un portique regardant (comme j'ai dit) vers le plan du théâtre, et bien garni de colonnes à claire-voie, assises sur un piédestal continuel, afin que les orbes des voix venant à frapper l'encontre, se mêlassent les uns parmi les autres, et puis que venant à trouver l'air épaissi dans ce portique, il les reçut mollement, non pour les rejeter entiers tout de plaine arrivée, ains pour un peu les raffermir. Encore pour faire de l'ombre et pour mieux rabattre ces voix, ils étendirent par-dessus l'aire découverte un beau voile paré d'étoiles, qui se pouvait mettre et

[f. 175v^o]

ôter advenant le besoin.

Le portique de haut dont je viens de parler était fait par bonne industrie, car pour le soutenir, il y en avait d'autres enrichis de colonnes, mais regardant le dehors du théâtre. Et en grands édifices, ceux-là se faisaient doubles, afin que si d'aventure la pluie était poussée par une impétuosité de vent, les personnages se promenant là au long se puissent retirer sous le couvert.

Les ouvertures et colonnations de ces portiques n'étaient pas faites à la façon des temples ou basiliques, ains d'ouvrages solides et matière bien ferme, voire et en étaient les dessins pris sur ceux-là des arcs triomphants. À cette cause, je suis d'opinion que ce ne sera sinon bien fait de parler à cette heure de leurs particularités. La raison des ouvertures en telles manières de portiques est qu'à tous les chemins tendant au théâtre, il y en ait pour chacun une, répondante à l'embouchement, et chacun de ceux-là soit accompagné d'autres par bon ordre qui aient leur largeur et hauteur convenables, même toutes moulures et ornements requis, si bien qu'il n'y ait que redire. Aussi faut-il que l'ouverture de l'allée soit tout de son long aussi large que l'espace entre deux piles, qui doivent être de bonne étoffe et chacune aussi large que la moitié dudit espace, chose à quoi l'architecte doit bien tenir la main, pource que c'est de son devoir. Mais encore veux-je bien dire qu'il ne faut pas que les colonnes soient en cet endroit-là toutes saillantes hors du mur, comme aux arcs triomphants ains enclavées en la masse et dessous leurs empiètements doivent être des piédestaux portants une sixième de la tige, puis le reste de leurs parures à la façon des temples.

La hauteur donc de ces colonnes avec leurs ornements, et la corniche qui règnera dessus, se fera d'une moitié de la ligne à plomb des marches mises dedans œuvre, et par dehors <il> y doit avoir deux rangs de ces colonnes, dont la voûte seconde s'égalera bien justement à la hauteur de la dernière marche, et à ce niveau <il> faut asseoir le pavé du portique, lequel regardera sur l'aire du théâtre, faite en façon d'un vrai fer de cheval. Puis dessus tout soit levé le plus haut portique, de quoi le front et les colonnes ne doivent par sembler à celui qui le soutient, comme j'ai déjà dit, lequel reçoit lumière par dehors, ains <il> convient qu'il regarde vers l'aire du théâtre, chose qui se fait expressément afin que les voix ne se perdent, mais trouvent du rencontre, et soient faites plus éclatantes, à raison de quoi je nommerai cette œuvre la ceinture, dont la hauteur aura trois fois une moitié de la première colonnation extérieure, et seront ses parties telles que je dirai. Le petit mur qui portera l'assiette des colonnes se peut nommer entre les architectes piédestal continué, et <il> lui faudra donner en grands théâtres non point plus d'une tierce de toute l'étendue, montant depuis la plus haute et dernière marche jusques aux filières qui soutiendront le toit et en petits théâtres, non moins d'une quatrième. Les colonnes de cet étage, avec leurs bases et chapiteaux, auront de long une moitié de la hauteur de la ladite ceinture, et dessus s'assièront les ornements commodes, puis, outre tout cela, encore s'y relèvera une aile de muraille, ainsi

qu'on fait aux basiliques et celle-là pour la mesure n'aura qu'une sixième en hauteur du montant de la ceinture. Là, ces colonnes seront bien égayées et leurs linéaments tirés de la façon des basiliques, mais en nombre s'accorderont à celles du portique extérieur, voire sur mêmes plans. Après au petit mur ou piédestal continué de la ceinture soutenant les colonnes, se feront des ouvertures répondantes à plomb aux basses allées du

f. 176

théâtre et en lieux convenables équidistants se formeront des niches dedans lesquelles (si on le trouve bon) seront pendus certains vaisseaux d'airain, les gueules contrebas, afin que quand les voix viendront à les frapper, elles s'en rendent plus fort retentissantes.

Je ne déduirai point ici ce qu'en écrit Vitruve et qu'il tira des partitions de musique, selon les raisons de laquelle son plaisir était que l'on mît iceux vaisseaux dans les théâtres, afin de rabattre les voix et consonances principales, moyennes et hautaines, chose qui est facile à dire, mais ceux qui en ont fait épreuve savent assez comment cela se trouve. Toutefois je ne regretterai l'opinion d'Aristote disant que tous vaisseaux vides, voire jusques aux puits, servent à faire plus résonner la voix. Mais je retourne à mon portique, autrement dit ceinture, pour dire que la muraille de derrière doit être bien massive, afin de garder que les voix montantes jusques-là ne s'épartent en l'air et qu'à sa face regardant sur les rues, <il> faut mettre des colonnes correspondantes en nombre, en ornements, en hauteur et en assiettes, à celles de dessous ; et par ce que je viens de dire, on peut connaître en quoi les grands théâtres diffèrent des petits, si est-ce que pour le donner encore mieux à entendre, il faut noter qu'en iceux grands théâtres, les portiques de bas sont doubles et simples aux petits. Plus en ces grands il n'y a sinon le second extérieur qui se relève, mais aux petits, c'est le troisième. Davantage encore ont-ils celle différence entre eux qu'en aucuns des petits ne se fait point de portique intérieur, ains par seule muraille garnie de corniches se bâtit la ceinture, afin qu'elle ait puissance de renforcer les voix, ainsi que le portique en grands théâtres, en aucuns desquels ledit étage se fait double.

Finalement, en tous théâtres, le haut du mur et le pavé à découvert se doivent faire de terre cuite bien plombée, en convenable pente, afin que les eaux de la pluie ne s'arrêtent point sur les marches, ains s'aillent perdre en des canaux mis vers les coins de l'édifice, pour de là s'avalier aux égouts de la ville.

Au susdit bout d'en haut de la muraille par dehors, <il> y doit avoir des modillons comme pierre d'attente où, quand il sera question de décorer les jeux publics, on puisse planter de grandes perches ressemblantes mâts de navires, garnies de cordages pour soutenir les voiles et de liens pour les bien attacher, mais puisqu'il faut lever si grande masse d'édifice jusques à la due hauteur, raison requiert que je parle un petit de l'épaisseur de la muraille qui soutiendra le faix. À cette cause je dis que sur le rez-de-chaussée ceste-là doit avoir une quinzième partie de toute la hauteur qu'on voudra donner à l'ouvrage, puis celle du second étage entre les deux portiques, et qui séparera l'un d'avec l'autre, au moins qui les y voudra faire, sera d'une cinquième moindre que la première. Conséquemment toutes les autres qui s'assièrent sur ladite seconde, seront d'une douzième part moindre que leurs inférieures.

[f. 176v°

Illustration]

f. 177

[Illustration]

[f. 177v°

Illustration]

f. 178

De l'amphithéâtre, crique, promenoirs, stations et portiques, ou cours de juges subalternes, ensemble de leurs ornements.

Chapitre huitième.

C'est assez dit de ces théâtres, mais maintenant ensuit le point pour deviser du cirque et de l'amphithéâtre, pour à quoi commencer, je dis que ces deux édifices ont été pris sur le théâtre, considéré que le cirque n'est autre chose qu'un théâtre dont les cornes sont étendues en longueur par lignes équidistantes, mais de son naturel il n'a point de portiques, et l'amphithéâtre est

composé de deux théâtres joints ensemble par les cornes des marches, et <il> y a cette différence entre l'un et l'autre que le théâtre n'est sinon une moitié dudit amphithéâtre, lequel n'a point aussi son aire ou plan vide, de poulpites scéniques, ni autres semblables particularités, mais en tout le reste, comme degrés ou marches, portiques et allées, ils conviennent assez.

L'amphithéâtre (à mon avis) fut premièrement fait pour l'ébat de la chasse, et <il> plut aux architectes de les bâtir en rond afin que les bêtes là-dedans enfermées ne trouvassent des coins pour s'acculer quand on les poursuivrait, ains que plutôt se missent en défense contre les assaillants, qui par adresses et ruses merveilleuses les combattaient, et à ces fins les uns s'aidaient de sauts en l'air, faits en se soulevant sur le fût de leur javeline, pour éviter la fureur d'un taureau qui leur venait encontre, les autres s'armaient tout le corps d'épines fort aigües, puis se laissaient à escient manier à quelque ours. D'autres avec une cage de bois de puissante matière percée en plusieurs lieux, tant à propos qu'ils s'en pouvaient aider, osaient échauffer un lion et d'autres se fiant à une cape à l'entour du bras et à une hache en leur poing, se mettaient au hasard de les combattre corps à corps. Et pour le faire court, si quelques gens aventureux se sentaient ou force ou finesse pour assaillir ces bêtes, les seigneurs et le peuple en avaient le plaisir, seulement sous une espérance d'honneur ou de salaire.

J'ai lu dedans les bons auteurs que les princes antiques avaient accoutumé de faire jeter sur le peuple assemblé en l'arène du théâtre ou amphithéâtre quelques fruitages ou petits oisillons, pour voir le passe-temps de ceux qui se battraient pour les avoir.

L'aire de cet amphithéâtre, encore qu'elle soit enclose de deux théâtres joints l'un contre l'autre (comme il a été dit), ne se fera pourtant ovale, chose qui adviendrait si les lignes de leurs demi-cercles étaient tirées droites avant que les cambrures se viennent à toucher. Mais pour y donner ordre, sa ligne de largeur sera menée par certaine raison en suivant la longueur. Je sais bien qu'aucuns des antiques donnèrent à icelle largeur sept fois une huitième de ladite longueur, et que d'autres lui en baillèrent quatre fois une tierce puis continuèrent le reste ainsi comme aux théâtres, lui faisant un portique extérieur et au-dessus de la plus haute marche pour y asseoir le peuple, encore un autre portique, comme celui que j'ai nommé ceinture. Mais maintenant il faut parler du cirque.

[f. 178v°]

L'on dit que celui-là fut fait dessus la semblance du ciel et que, comme il y a douze maisons de signes, les inventeurs donnèrent douze portes à leur ouvrage, puis, afin de représenter les sept planètes, ils firent au-dedans sept bornes, ensemble des commencements et fins de course de l'orient en l'occident, ou d'occident en orient, distantes par assez grande étendue, à ce que les charrettes à deux et quatre roues allassent par léans à l'envi, comme le soleil et la lune font suivant le zodiaque, lesquelles courses devaient être vingt et quatre en nombre, autant qu'il y a d'heures en un jour naturel.

Aussi les combattants y étaient séparés en quatre bandes, chacune ornée de sa propre couleur, c'est à savoir de vert dénotant le printemps, de vermeil rosé représentant l'été, et de jaune pour désigner l'automne, en qui toutes herbes pâlisent, et de noir enfumé pour exprimer l'hiver.

Dedans ces cirques, le plan ou bien parterre à découvert n'y était pas tout vide ainsi que dans l'amphithéâtre, ni pareillement occupé de poulpites comme dans les théâtres, ains en suivant la ligne de longueur qui partait en deux courses, c'est-à-dire moitiés, la largeur de celle aire, étaient en lieux commodes plantées les susdites bornes que les contendants environnaient à pied ou à cheval, mais il y en avait trois principales, dont celle du milieu était la maîtresse, faite en forme quadrangulaire, plus haute que les autres, et contremont tendant en pointe, chose qui la faisait appeler obélisque, et les deux autres subséquentes étaient colosses ou petits murs de pierre crénelés qui montaient en hauteur selon le plaisir des ouvriers, et comme ils leur voulaient donner ou grâce ou majesté, puis entre iceux colosses ou pans de mur tant deçà que delà, y avait deux colonnes, autrement plus petites bornes.

J'ai trouvé en lisant les historiographes que le grand cirque de Rome était long de trois stades, sur un de large, mais à présent il est tout ruiné, voire de sorte qu'il ne s'en trouve rien sur quoi l'on puisse asseoir la moindre conjecture pour dire comme il était fait. Ce néanmoins entre les mesures des ouvrages antiques, on voit ce que j'en vais déduire, que les gens de ce temps

avaient accoutumé de faire le parterre de leur cirque non moins large de soixante coudées, et si long d'étendue qu'il comprenait sept fois cette largeur, laquelle se répartissait en deux moitiés égales, mais sur la ligne longue, les bornes se mettaient comme il s'ensuit. Premièrement, ils la portaient en sept, dont l'une était pour le détour par où devaient tourner les contendants, au partir de main droite pour entrer à la gauche, afin d'aller à la borne dernière. Toutes les autres étaient également distantes et emportaient de toute la longueur cinq fois une septième. Mais il est à noter qu'on les plantait dessus un banc de pierre portant moins de six pieds de montée, au moyen de quoi les deux espaces de ce rond venaient à être séparés, en sorte que <ce> fût à chevaux attelés ou seul à seul que se fit le combat, ils n'avaient point d'échappatoire pour se sauver ou d'une part ou d'autre.

Sur les côtés d'icelui cirque se relevaient des marches, dont le plan n'était point plus grand qu'une cinquième du large du parterre, ni moindre que d'une sixième, et commençaient non du rez-de-chaussée, mais du dessus un lit de mur, comme dans les amphithéâtres, et ce pour obvier que les spectateurs ne fussent blessés par les bêtes.

f. 179

Entre les ouvrages publics sont aussi bien comptés les promenoirs ou places vides, en quoi les jeunes gens s'ébattaient à la balle, à sauter et manier les armes et où les hommes de bon âge se vont quelque fois promener, ou s'il advient qu'ils soient malades, s'y font porter pour prendre du plaisir.

Celse le physicien dit que nous nous exerçons plus sainement à l'air qu'en l'ombre. Ce nonobstant afin qu'iceux antiques se puissent mieux recréer en ces places, l'on y ajoutait des portiques, lesquels environnaient tout le parterre, aucunes fois pavé de marbre ou de marqueterie, et aucunes fois laissé vert, encourtiné de myrtes, de genièvres, de citronniers, de cyprès et semblables.

Les portiques dont j'ai parlé étaient simples de trois côtés et amples à merveille, de manière qu'ils excédaient ceux du marché deux fois d'une neuvième, mais sur le quart côté regardant au midi, le portique y était beaucoup plus spacieux et double, même avait de front des colonnes doriques aussi hautes qu'il était large. Toutefois les ouvriers de ce temps-là voulaient que les colonnes séparant l'un de l'autre fussent d'une cinquième plus hautes que celles du devant et du derrière, pour supporter les pièces de la charpenterie et donner pente au toit servant de couverture, et à cette raison les faisaient ioniques, pource que de leur naturel elles surmontent ces doriques.

[Illustrations]

[f. 179v^o]

Mais quant à moi je ne vois point qui les mouvait, ni pourquoi le plancher régnant sur ces colonnes ne se faisait uni, si est-ce que j'ose bien dire qu'il eût eu plus de grâce. Pour retourner donc en matière, en iceux ordres de colonnes, la grosseur des tiges se donnait suivant cette mesure, à savoir qu'en doriques l'empiètement avait deux fois une quinzième de toute la hauteur, y comprenant la base avec le chapiteau, et en ioniques ou corinthiennes leur assiette par bas était une partie de huit et demie données à la hauteur de chacune des tiges ; puis tout le reste se faisait comme j'ai dit au chapitre des temples. Mais davantage au plus profond portique se faisaient de belles retraites, où les gens de justice portant leurs robes longues d'honneur ou bien les philosophes pouvaient tout en se promenant parler des choses d'importance. Et si est à noter que d'icelles retraites les aucunes étaient pour l'hiver et les autres pour l'été. Car celles-là qui recevaient les soufflements de Boréas [Borée] ou Aquilon étaient pour le temps chaud, et celles de la saison froide pouvaient bien avoir le soleil sans être sujettes aux vents. Et pour venir à tel effet, celles-là étaient murées de bonne maçonnerie, mais les autres pour le temps chaud ouvertes de tous côtés et suffisait sans plus que la muraille pût soutenir le toit, car les fenêtres étaient grandes pour recevoir les soufflements de la bise, ou bien elle se recevait par les entrecolonnes à vide, regardantes vers la marine, vers les montagnes, vers un lac ou rivière et autres telles vues de plaisir. Pareillement ils faisaient des portiques tant à droite comme à gauche de ladite grand-place, auxquels, ainsi qu'au-dessus dit, <il> y avait des retraites, non exposées aux vents extérieurs, ains au soleil du matin et d'après-midi ; mais d'icelles retraites les façons en étaient diverses, considéré

que les unes se faisaient en demi-rond et les autres carrées, toutefois bien correspondantes par proportions à la grand place et aux portiques.

La largeur de toute cette œuvre emportait la moitié de sa longueur et se divisait en huit parts, dont les six étaient données au parterre à découvert, puis chacune des deux restantes à chacun des portiques ; mais quand on faisait ces retraites en forme demi-ronde, adonc leur diamètre avait deux fois une cinquième du parterre susdit. Bien est-il qu'au mur du fond d'iceux portiques se faisaient des ouvertures pour entrer auxdites retraites, dont la hauteur du demi-rond en grands ouvrages correspondait à la largeur, mais en petit elle avait une quarte et jamais moins d'une cinquième.

Sur le toit du portique, au front de la retraite en demi-cercle, <il> y avait des fenêtres pour recevoir les rayons du soleil et lui donner suffisante lumière. Mais si on la tenait carrée, adonc on leur donnait deux fois autant de large qu'au portique, et pareillement à la longueur deux fois l'étendue du large.

Notez que j'appelle longueur en cet endroit ce qui s'avale au long de son portique, et pour mieux le donner à entendre, c'est depuis le bout droit jusques à gauche de muraille à muraille, à ceux qui entrent en icelles retraites.

f. 180

[Illustration]

[f. 180v^o]

Encore est compris entre les ouvrages publics le portique à plaider des juges subalternes, que les ouvriers de ce temps-là firent comme il s'ensuit.

Premièrement, son pourpris se faisait selon la dignité du bourg et de la ville, et léans étaient par bon ordre mis des sièges touchant l'un et l'autre, où les auditeurs assis pouvaient définir des négoes proposés devant eux.

Or tout ce que j'ai dit jusqu'ici appartient (ce me semble) aux bâtiments publics, pour autant que les nobles et le peuple y peuvent aller franchement. Mais encore en est-il d'autres qui n'appartiennent qu'aux principaux bourgeois ayant la charge des négoes communs, comme la chambre des Comices, c'est-à-dire où l'on crée les magistrats, et celle du Sénat, par quoi j'en veux prochainement parler.

[f. 180v^o]

De la manière comment il faut orner les chambres des Comices, et du Sénat, puis aussi pour parer les villes de petits bois sacrés, ensemble de nageoires ou viviers livres, librairies, écoles, étables, stations de navire et instruments de mathématique.

Chapitre neuvième.

Platon voulait que les comices fussent tenus dedans le temple, mais à Rome il y avait lieu propre pour cet effet. Vrai est qu'en Céraunie c'était une touche de bois, dédiée au grand Jupiter, et la convenaient les Achayens [Achéens] pour consulter des affaires publiques. Ce nonobstant plusieurs autres citées faisaient tels actes sous la halle au milieu du marché, mais quant est des Romains, il ne leur était pas loisible d'assembler le sénat en lieu qui n'eût été jugé propice après l'augure, à cette cause la plupart du temps ils entraient dans les temples, mais du depuis ils eurent de grandes salles expressément bâties.

Or dit Varron qu'il y a deux manières de logis pour assembler la cour, à savoir l'une en quoi les prêtres doivent tenir la main aux choses divines, et l'autre ou le sénat manie les affaires humaines. Quant est à moi je ne saurais bien certainement dire en quoi ils doivent différer, fors que par conjecture mon avis est que l'un doit approcher de la forme d'un temple et l'autre d'une basilique.

La cour d'église donc sera voûtée et la laie aura son plancher à plafond. Mais pour ce qu'en l'une et en l'autre les avocats doivent plaider, nous donnerons ici moyen pour aider à leurs voix, disant en premier lieu qu'il faut garder qu'elles ne s'y perdent, par espécial sous la voûte, ou qu'elle ne renvoie les paroles trop dures à l'oreille. Et pour y donner ordre, l'on mettra des corniches aux parois dedans œuvre non seulement pour la beauté, mais (qui plus est) pour le profit.

J'ai observé en recherchant les ouvrages antiques que leurs auditoires étaient faits en carré, et qu'en ceux qui portaient la voûte, le mur était aussi haut élevé comme le front de l'édifice, moins une septième partie, et leur couverture voûtée en façon d'arc. Vis-à-vis de la porte se montrait aux entrants le tribunal du juge, dont la sagette portait une troisième de la corde, et la largeur d'icelle porte avait en ouverture une septième de son pan de muraille, environ la moitié de la hauteur duquel, par dedans œuvre (comme dit est) avec une huitième davantage régnait la susdite corniche, garnie de frise et architrave sur les colonnes soutenantes qu'aucuns ouvriers mettaient drues en œuvre, et les autres bien clair se-

f. 181

mées, comme chacun se délectait de beaucoup, ou de peu, et leur façon était prise sur la façon du portique des temples.

Au-dessus d'icelle corniche tant à droit[e] comme à gauche posaient en niches pratiquées dedans la paroi des statues convenant à la religion et au rencontre du devant, en même hauteur que ces niches, était une fenêtre deux fois aussi large que haute mais garnie en son vide de deux petits piliers, pour soutenir son frontail ou linteau. Voilà comme il faut faire la dite cours d'église. Maintenant je vais dire comme se doit dresser la sénatoriale, ou du juge lay.

[Illustration]

[f. 181 v°

Illustration]

f. 182

La largeur de son plan ou aire aura deux fois une tierce de sa longueur et la hauteur jusques aux poutres du toit sera pareille à la largeur de l'aire, excepté une quarte qu'on lui donnera davantage. Après, tout à l'entour de la muraille par dedans œuvre, sera mise la corniche à la manière que j'ai déjà dite. La hauteur depuis le plancher jusques au rez-de-chaussée se partira en neuf, dont une part sera pour le soubassement solide sur lequel poseront les colonnes, et contre cestui-là seront les sièges adossés. Après, le demourant se repartira encore en sept, dont quatre parts entières se donneront aux premières colonnes, qui soutiendront les autres chargées du sommier royal, et si auront tant ces premières que secondes colonnes leurs bases, chapiteaux et corniches avec tous ornements que nous avons assignés aux basiliques, mais leurs espaces d'entre-deux, tant au mur droit qu'au gauche, se feront en nombre impair, toutefois par égal et par ces espaces bien semblables. Puis aux fronts principaux, il n'y aura sinon trois ouvertures, dont celle du milieu sera d'une quatre partie plus large que les autres. Conséquemment à tous les intervalles de colonnes qui seront au-dessus des corniches du milieu, se feront des fenêtres soutenues de consolateurs, comme nous avons dit traitant des basiliques, à raison qu'il est nécessaire que telles cours soient claires au possible.

Mais les ornements de ces fenêtres, qui doivent être en la muraille faisant le front de l'édifice, ne passeront point outre les chapiteaux des colonnes prochaines, et la hauteur de l'ouverture des susdites fenêtres se partira en une, de quoi les sept se donneront au large. Mais si en lieu de chapiteaux l'ouvrier se veut aider de modillons, il y fera en ce cas là des moulures dont on se sert ès portes ioniques, et fera des rouleaux ou cartouches pendantes, selon ce que je lui dirai, la largeur desquelles sera pour le moins aussi grande qu'eût été le bout d'en haut ou bien nu des colonnes, non compris en ce la saillie du coleris avec son membre rond, et pendront autant contrebas comme un chapiteau de Corinthe aurait de haut sans son tailloir, et leur saillie ne passera point outre la cimaise ou doucine du sommier royal, et cela sera bien ainsi.

[f. 182v°

Illustration]

f. 183

[Illustration]

Les antiques ont eu plusieurs lieux tant pour besoin que pour plaisir, beaucoup de choses servantes d'ornements, qui rendaient les villes plus honorables. Entre autres on dit qu'en l'Académie d'Athènes le petit bocage sacré aux dieux était merveilleusement beau, mais Sylla commanda l'abattre pour en faire un rempart contre la même ville.

Alexandre Sévère fit planter auprès de ses thermes ou étuves un beau petit bocage, et joignant les Antonianes voulut avoir des nageoires excellentes.

Pareillement les Agrigentins, peuple de Sicile, de l'argent conquis à la victoire obtenue contre Zélon de Carthage, firent faire une nageoire de sept stades, qui avait vingt coudées en profond, qui puis après leur rendait grands deniers par an.

Il me souvient avoir lu qu'à Tyburce, maintenant Tivoli, souloit avoir une librairie excellente, publique.

Le premier qui mit [d]onc des livres en public dans la ville d'Athènes, fut Pisistrate le tyran, mais Xerxès du depuis les fit porter en Perse, d'où Seleuque [Séleucus] les rapporta.

[f. 183v^o]

Les Ptolémée rois d'Égypte avaient en leur maitresse ville une bibliothèque ou réservoir de livres, de bien sept cent mille volumes. Mais qui nous ferait ébahir d'une chose publique, vu qu'en une seule maison particulière des Gordi[e]ns à Rome, il s'y en trouvait plus de soixante-deux mille ?

À Laodicée en Asie dedans le temple de Nemese [Némésis] anciennement florissait une mémorable école de médecine, fondée par un Zeu[x]is. Et Appi[e]n témoigne qu'en Carthage se trouvaient trois cent étables pour y loger des éléphants, quatre cent pour chevaux, avec deux cent vingt chambres de navires, une armurerie publique et des greniers communs pour tenir ordinairement la provision de leurs armées. À Thèbes (que l'on dit la ville du Soleil) <il> y avait cent étables de si grande longueur qu'en chacune pouvaient loger sous toit deux cent chevaux à l'aise.

L'île de Cyzique, en Propontide, était garnie de deux portes, au milieu desquels se trouvaient des arsenaux qui pouvaient tenir à couvert deux cents navires de voyage. Au port de Pirée <il> y avait une armurerie faite par l'ordonnance de Philon, (ouvrage certes mémorable) avec aussi une station pour tenir quatre cents navires bien à l'aise.

Denis le tyran fit bâtir au port de Syracuse cent soixante édifices séparés, dessous chacun desquels pouvaient demeurer deux navires, et joignant une armurerie où il fit mettre en peu de jour six vingt mille pavois ou targues, avec un nombre incroyable d'épées.

En Sithique de Lacédémone fut fait un arsenal contenant de longueur plus de cent soixante stades.

Voilà (certainement) de beaux et singuliers ouvrages que je trouve avoir décoré plusieurs peuples, mais tous différents l'un de l'autre. Or de vous dire comment ils doivent être, je n'en ai rien de principal, sinon que ce qui doit en eux servir d'usage se doit prendre sur les édifices des particuliers, et ce qui va pour l'ornement sur les manufactures des publics. Toutefois je n'oublierai à vous faire entendre la chose plus honorable qui saurait être en une librairie, est grande abondance de livres exquis et rares, singulièrement des antiques doctes et approuvés. Aussi sont bien tous instruments de mathématiques, par espécial ceux qu'on tient que Posidoine [Posidonios] fit, auxquels on pouvait voir le cours des sept planètes en leur mouvements propres, et comme ceux la d'Aristarque, lequel avait sur une planche de fer la description de toutes les provinces de la terre par un artifice admirable, davantage comme Tibère l'Empereur qui fit mettre en son étude les images des poètes antiques.

Or ai-je dit (comme il me semble) tout ce qui appartient à enrichir les ouvrages publics, sans oublier les sacrés, ni les profanes, car j'ai déduit la manière des temples, des portiques, des basiliques, des monuments, des voies ou passages, des portes, des carrefours, des marchés, des ponts, des arcs triomphaux, des théâtres, des cirques à exercer la jeunesse, des cours judiciaires, des retraites, des promenoirs, et telles autres particularités, si qu'il ne reste (à mon avis) fort à parler des thermes, ou étuves, par quoi je m'en vais acquitter au chapitre prochain.

f. 184

Des thermes, ensemble de leur commodité et ornement.

Chapitre dixième.

Il s'est trouvé des hommes qui ont blâmé les thermes, estimant que cela rendait les corps efféminés, mais certains autre en ont fait si grand cas qu'ils se lavaient sept fois par chacun jour, et nos antiques médecins voulant guérir par lavement des maladies bien diverses firent édifier dans Rome un grand nombre de thermes d'une dépense inestimable. Mêmement Héliogabale

entre autres en fit faire en plusieurs endroits, auxquels pourtant ne se daigna laver qu'une fois en chacun, puis pour garder qu'ils ne servirent à l'usage public, il les faisait incontinent abattre.

Or (à la vérité) je ne sais pas s'il faut compter ce bâtiment entre les particuliers ou publics, car (à ce que je puis comprendre) il est mêlé tant de l'un que de l'autre considéré qu'on y voit plusieurs choses tirées des maisons bourgeoises et assez d'autres des communes. Mais à raison que lesdits thermes requièrent grand pourpris, on ne les fera point dans le cœur de la ville, n'aussi ès lieux trop à l'écart, puisque les pères de famille et les dames honnêtes y doivent quelquefois aller pour le nettoiemment de leurs personnes.

Tout à l'entour du bâtiment il y aura de grandes places vides, encloses toutefois d'une haute muraille, ayant ses ouvertures en certains lieux commodes par où l'on puisse entrer dedans ces places, et environ le centre ou milieu du pourpris doit être le corps de l'édifice ample et de belle marque où les gens s'iront nettoyer, et se feront ces chambres de retraite sur les linéaments du temple que nous avons nommé T[o]scan, et pourra l'on entrer en ce corps de logis par un premier avant-portail tourné vers le midi, et les entrants léans iront devers septentrion. Mais premier que d'entrer dans le corps du logis, <il> faudra passer par une allée étroite fermée d'une bonne porte. Au fond de ce logis devers ledit septentrion, <il> y aura une grande issue pour aller en ces places à découvert dont j'ai dessus parlé ; au côté droit de l'une desquelles et au gauche pareillement, <il> y aura des portiques amples et spacieux, garnis en leur derrière de beaux lavoirs d'eau fraîche.

Mais rentrons à cette heure au grand corps de logis. Au bout droit de cestui-là, tourné vers orient, doit avoir une allée voûtée longue et large au possible, garnie de demi-douzaine de cellules ou retraites, trois de chacun côté, répondantes vis-à-vis l'une de l'autre, et par là faut entrer en une grande place à découvert que je veux nommer xyste, ou pourpris à s'exerciter, environnée de portiques, dont celui qui répond devant l'embouchure de la susdite allée, doit avoir une assez grande retraite derrière soi, et l'autre recevant le soleil de midi, a le lavoir d'eau fraîche que j'ai dit ci-dessus. À l'autre portique est conjoint le lieu auquel on se dépouille, et en celui qui répond vis-à-vis, sont les lavoirs d'eau tiède, dont les fenêtres étant ouvertes reçoivent le Soleil de midi. Après en lieux commodes sont les xystes, qui se présentent sur les coins à ceux qui passent par les petites portes et veulent aller en la grand place environnante le corps du bâtiment.

Voilà certes comme doit être le chef devers main droite, et le gauche sembla-
[f. 184v°]

blement qu'il faut garnir d'allée à trois retraites de chacun côté, répondantes l'une à l'autre, ensemble d'air à découvert de xystes, de portiques et vestibules sur les coins. Mais je retourne encore un coup au premier et plus grand par où est la maitresse entrée, tourné devers midi, comme il a été dit. À la dextre de cestui-là se trouvent sur la ligne tendante à l'orient, trois maisonnettes pour les hommes, et autant à la gauche pour les femmes, à la première desquelles maisonnettes on laissait les habillements, à la seconde on se faisait froter le corps d'huiles bien odorantes et à la tierce on se lavait. Vrai est qu'aucuns y firent ajouter des quatrièmes, pour montrer plus grande apparence, ou bien (par aventure) pour recevoir les serviteurs ou personnes de compagnie qui ne se voudraient dépouiller. Aux lieux donc où l'on se baignait, donnait le soleil de midi par fenêtres bien amples, et entre ces maisons et les cellules que nous avons assises sur les côtés des allées intérieures, tendantes du corps de logis en l'aire du xyste garnie de portiques, se laissait une espace à découvert pour donner jour au côté de midi des susdites cellules, et comme j'ai ci-devant dit, tout ce logis était environné de grandes places vides, qui pouvaient bien suffire à faire des jeux circulaires. Car en certains endroits, propices il y avait des bornes faites expressément. Puis en celle vers le midi devant le maître avant-portail, se trouvait une aisance opposée au soleil et faite en demi-rond, ceinte de marches ainsi comme un théâtre et défendue d'une haute muraille pour obvier aux grandes chaleurs du jour, outre laquelle en y avait encore une autre qui fermait tout, comme si c'eut été l'enclos de quelques villes. Et contre icelle fermeture on trouvait de belles retraites, les aucunes en demi-rond et les autres carrées, qui regardaient vers le logis des thermes, et là les citoyens (quand bon leur semblait) s'allaient mettre au soleil, ou bien prendre le frais, fût au matin ou aux vèpres, comme les heures s'adonnaient. Encore au-delà de ladite ceinture, principalement du côté de septentrion, il y avait des lieux à découvert de moyenne hauteur, en forme oblongue, et faite en arc un peu cabré, qu'un portique

de même mode environnait, dont le fond était fait à mur rasé, et n'y pouvait on voir qu'un petit de clarté, pource qu'entre celle clôture de muraille et ce portique ainsi cambré, <il> y avait une petite retraite pour l'été, au moyen de quoi pour être l'aire fort étroite et les doubles murailles hautes, à grand peine y pouvait le soleil pénétrer, encore qu'il fût au tropique de l'écrevisse. Contre les angles de celle grand'clôture étaient des vestibules et petits oratoires, auxquels (comme aucuns disent) les dames allaient prier Dieu après avoir été purgées. Voila entièrement les membres dont iceux thermes étaient bâtis au temps antique.

Les traits des susdits membres se prenaient sur ce que nous avons jà dit et que nous dirons ci-après, au moins en tant qu'ils pouvaient convenir aux bâtiments ou privés ou publics, et comprenait l'aire de tout l'ouvrage en plusieurs thermes, ou en tous, plus de mille pieds en carrure.

Fin du huitième livre de messire Léon Baptiste.